RÉPERTOIRE DES PROGRAMMES ET SERVICES OFFERTS AUX FEMMES PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

CONDITION FÉMININE CANADA
Partenaires dans l'action

Condition féminine Canada
Status of Women Canada

Canada

RÉPERTOIRE DES PROGRAMMES ET SERVICES OFFERTS AUX FEMMES PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

N° de catalogue SW21-10/1989F
ISBN n° 0-662-95333-9

MESSAGE DE LA MINISTRE

La participation des Canadiennes à tous les aspects de notre société est d'une importance vitale. À la maison, dans leur communauté et dans tous les secteurs de notre économie, la contribution des femmes est essentielle à notre prospérité nationale.

Le *Répertoire des programmes et services offerts aux femmes par le gouvernement fédéral* reconnaît la diversité des rôles des Canadiennes et la complexité de leurs besoins et préoccupations. Il est conçu pour renseigner les lecteurs et lectrices sur les nombreux programmes et services fédéraux qui ont été créés afin de répondre aux besoins de plus en plus variés des femmes au Canada.

En tant que ministre responsable de la Condition féminine, il me fait plaisir de présenter ce *Répertoire*. J'espère qu'il constituera un ouvrage de référence utile et qu'il contribuera à l'amélioration de la situation de la femme dans la société canadienne.

Barbara McDougall

Barbara McDougall

TABLE DES MATIÈRES

Introduction 7

1 À votre service 9
- Services centraux 11

2 Les femmes et le travail 21
- Conditions de travail 23
- Équité en matière d'emploi 33
- Création d'emplois et formation 41
- Emplois non traditionnels 50
- Les femmes et le monde des affaires 56
- Les femmes agricultrices 67

3 L'éducation 69
- Aide aux étudiants 71
- Soutien à la recherche 76
- Promotion de l'éducation 79

4 Les services sociaux et la santé 85
- Services sociaux 87
- La garde des enfants 97
- La violence familiale 98
- Logement 99
- Les femmes âgées 108
- Les femmes handicapées 114
- Promotion de la santé 121
- Sport et condition physique 123

5 Les femmes et la loi 125
- Protection des droits de la personne 127
- Réforme du droit 132

6 Les femmes et la culture 133
- Les femmes et les arts 135
- Radiodiffusion 142

7 Les femmes autochtones 145
- Effectif des bandes et des droits 147
- Développement des autochtones 148
- Logement des autochtones 152
- Santé des autochtones 155

8 Les nouveaux Canadiens et le multiculturalisme 157
- Aide aux immigrants 159
- Multiculturalisme 162

9 Les femmes dans la collectivité 163
- Soutien aux organismes bénévoles 165
- Femmes en développement 173

Index des programmes 175

INTRODUCTION

Le gouvernement fédéral appuie les efforts que font les femmes pour atteindre une égalité pleine et entière dans la société canadienne.

Les ministères fédéraux administrent une vaste gamme de programmes et de mesures qui permettent aux femmes d'accéder plus facilement aux possibilités qu'elles recherchent. De plus, les besoins et les préoccupations des femmes sont pris en considération dans toutes les étapes de l'élaboration et de l'exécution des programmes, des politiques et des projets de loi du gouvernement.

Ce répertoire présente aussi bien les programmes et services qui sont conçus uniquement pour les femmes, que ceux qui répondent à d'autres intérêts et à d'autres besoins qu'elles ont exprimés. Cette définition élargie des programmes pour les femmes tient compte, par exemple, du fait que celles-ci constituent aujourd'hui la majorité des nouveaux entrepreneurs canadiens et qu'elles sont donc touchées par les mesures gouvernementales en faveur du développement des entreprises et de l'expansion des exportations. Elle traduit aussi l'engagement du gouvernement à encourager et appuyer la participation féminine dans les secteurs traditionnellement réservés aux hommes. En incluant également la liste des programmes et des initiatives en faveur du secteur bénévole, le répertoire reconnaît le rôle important que jouent les femmes dans le secteur communautaire et sans but lucratif de tout le pays.

Les programmes cités ici sont aussi variés que les besoins auxquels ils répondent. Certains donnent accès à des renseignements, à de la formation et à des possibilités d'avancement, alors que d'autres offrent un soutien financier ou des subventions directes. Leur commun dénominateur est qu'ils sont tous administrés ou financés, entièrement ou partiellement, par un ministère ou un organisme du gouvernement fédéral.

Chaque chapitre du répertoire correspond à un grand domaine d'intérêt comme l'emploi, l'éducation, la culture, la santé et les services sociaux. La table des matières vous permettra de repérer les programmes et les services offerts dans les secteurs d'activité qui vous concernent. Vous consulterez l'Index à la fin du répertoire pour retrouver un programme ou un service précis.

Ce guide ne se veut pas un inventaire exhaustif de tous les programmes et services offerts par le gouvernement fédéral. Il ne contient pas non plus tous les renseignements que vous pourriez désirer sur tel ou tel service. Pour plus de détails, il vous est recommandé de consulter directement les ministères et organismes mentionnés dans les descriptions. Pour obtenir de l'aide ou des renseignements sur les sujets dont il n'est pas question dans le répertoire, vous pouvez vous adresser au réseau de Référence Canada, qui a été établi pour répondre aux questions des Canadiens sur les programmes et services du gouvernement fédéral. Pour ce faire, vous pouvez communiquer sans frais partout au Canada aux numéros suivants :

Territoires du Nord-Ouest	1-403-873-7251
Yukon	0-Zénith 3003
Colombie-Britannique	112-800-663-1381
Alberta	1-800-232-9481
Saskatchewan	1-800-667-7160
Manitoba	1-800-282-8060
Ontario	1-800-267-0340 (code régional 613) 1-800-461-1664 (codes régionaux 705 et 807) 1-800-387-0700 (appels des autres régions)
Québec	0-Zénith Communication Québec
Nouveau-Brunswick	1-800-442-4400
Île-du-Prince-Édouard	1-368-5050
Nouvelle-Écosse	1-426-8092
Terre-Neuve	1-800-563-2432

Condition féminine Canada a le plaisir de présenter la première édition du *Répertoire des programmes et services offerts aux femmes par le gouvernement fédéral*. Nous espérons qu'il sera pour vous un document de référence utile et que vous en ferez profiter vos collègues et amis. Vos commentaires et suggestions en vue des prochaines éditions seront les bienvenus.

À VOTRE SERVICE

Les efforts que le gouvernement fédéral déploie pour aider les femmes sont plus manifestes lorsqu'ils aboutissent à la prestation d'un service ou à l'exécution d'un programme précis. Toutefois, une part importante du travail d'élaboration des politiques, des programmes et des services nouveaux se déroule en coulisse. C'est pourtant là une activité très importante, puisqu'elle constitue la base de toutes les autres interventions.

Comme partie intégrante du mécanisme d'élaboration des politiques, programmes et services du gouvernement fédéral, chaque ministère a la responsabilité de faire en sorte que les effets de ses actions sur les femmes soient pris en considération à chaque étape. À cette fin, les ministères ont désigné des fonctionnaires spécialement chargés de faire valoir les préoccupations féminines. Grâce à des rencontres régulières et à des séances d'information, ces représentants se tiennent en relation étroite avec Condition féminine Canada, le ministère du gouvernement fédéral qui aide la ministre responsable de la Condition féminine.

Ce chapitre énumère les mesures de promotion de l'égalité dont l'exécution a été confiée à divers services centralisés du gouvernement fédéral.

Nom du programme/service : Condition féminine Canada

Description du programme/service :

Condition féminine Canada aide la ministre responsable de la Condition féminine en conseillant le gouvernement fédéral au sujet des répercussions éventuelles sur les femmes de tout projet de politiques et de programmes et en recommandant des mesures visant à améliorer la situation sociale, économique et juridique des femmes au Canada.

Condition féminine Canada mène des activités dans trois domaines principaux — analyse et élaboration de politiques, relations intergouvernementales et extragouvernementales et information du public. Plus précisément, Condition féminine Canada est chargé des tâches suivantes :

- analyser les lois, les politiques et les programmes fédéraux en vue de déterminer leurs répercussions sur les femmes;
- recommander la modification de politiques à d'autres ministères fédéraux;
- attirer l'attention sur les questions nationales et internationales liées à la situation de la femme;
- coordonner l'analyse des politiques entre les ministères et amorcer, au besoin, des projets menant à l'élaboration de recommandations particulières en matière de politiques à être soumises au Cabinet;
- collaborer avec les autorités provinciales et territoriales ainsi que les organismes internationaux à l'analyse et à l'élaboration de politiques concernant les femmes;
- promouvoir la recherche portant sur les questions intéressant les Canadiennes;
- assurer la liaison avec des organismes féminins, des universitaires et d'autres groupes touchés par la situation de la femme au Canada et à l'étranger;
- représenter le Canada au sein de divers organismes internationaux oeuvrant dans le domaine de la situation de la femme; et
- réaliser diverses publications, incluant le bulletin trimestriel *Perspectives*, pour tenir les Canadiennes au fait des programmes et priorités au palier fédéral, ayant trait à la condition féminine au Canada.

Forme d'aide : Information

Pour de plus amples renseignements :

Service des communications
Condition féminine Canada
151, rue Sparks, 10e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 1C3
(613) 995-7835

Nom du programme/service : Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme (CCCSF)

Description du programme/service :

Le Conseil consultatif est un organisme autonome financé par le gouvernement fédéral dont le rôle est de conseiller le gouvernement et d'informer la population sur les questions qui préoccupent les femmes. À ce titre, le Conseil fait rapport au Parlement par l'intermédiaire de la ministre responsable de la Condition féminine.

Les activités du Conseil consistent à :

- aviser le gouvernement fédéral sur les conséquences qu'ont pour les femmes les mesures et les programmes existants;
- proposer des mesures concrètes pour améliorer la situation des femmes;
- déceler les questions et tendances nouvelles et en surveiller l'évolution;
- diriger, effectuer et commander des recherches;
- informer et éduquer le public sur des sujets d'intérêt féminin dans les domaines économique, social et juridique;
- diffuser les publications du Conseil dans le grand public et auprès de publics cibles; et
- gérer une bibliothèque spécialisée dans la recherche sur la condition féminine.

Le Conseil se compose d'au plus 27 membres à temps partiel nommés pour un mandat de trois ans par le cabinet fédéral. La présidente, de même que les deux vice-présidentes qui représentent respectivement les régions de l'Est et de l'Ouest du pays, sont des membres à temps plein. Les membres assurent la liaison avec les organismes féminins de leur province ou territoire, établissent le programme de recherche du Conseil et voient à son exécution, et formulent et adoptent des recommandations dans le but d'améliorer la condition féminine. Outre un bureau central à Ottawa, le Conseil compte deux bureaux régionaux dont l'un à Montréal et l'autre à Calgary.

Formes d'aide : Recherche
Information
Promotion

Modalités de demande :

Communiquer avec le bureau du Conseil consultatif le plus près. (Pour une liste des bureaux du Conseil, voir la page 14.)

Pour plus de renseignements :

Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme
110, rue O'Connor, 9e étage
C.P. 1541, succursale B
Ottawa (Ontario)
K1P 5R5
(613) 992-4975

Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme

Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme
Bureau régional de l'Ouest
220, 4e Avenue sud-est, pièce 270
C.P. 1390, succursale M
Calgary (Alberta)
T2P 2L6
(403) 292-6668

Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme
Bureau central
110, rue O'Connor, 9e étage
C.P. 1541, succursale B
Ottawa (Ontario)
K1P 5R5
(613) 992-4975

Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme
Bureau régional de l'Est
2021, rue Union, pièce 875
Montréal (Québec)
H3A 2S9
(514) 283-3123

Nom du programme/service : Statistique Canada

Description du programme/service :

Statistique Canada compile une vaste gamme de renseignements reliés à la situation sociale, démographique, économique, médicale et scolaire des femmes ainsi qu'à leur situation en matière d'emploi au Canada. Parmi les publications de Statistique Canada disponibles au grand public, certaines traitent de la participation des femmes au marché du travail, de leur revenu, de leur représentation au sein des syndicats, des structures familiales, des arrangements familiaux, du taux de criminalité et des victimes de crime de même que d'une foule d'autres sujets d'intérêt particulier pour les femmes. Statistique Canada publie d'autres données intéressant les femmes sur pratiquement tous les aspects de la société et de l'économie canadienne.

Forme d'aide : Information

Modalités de demande :

Communiquer avec le bureau de Statistique Canada le plus près. (Pour la liste des bureaux régionaux de Statistique Canada, voir les pages 16-17.)

Pour de plus amples renseignements :

Statistique Canada
Immeuble R.H. Coats
Ottawa (Ontario)
K1A 0T6
(613) 951-8116
1-800-267-6677 (Service de ventes téléphoniques sans frais d'appel)

Bureaux de Statistique Canada

Statistique Canada
Bureau régional
Federal Building, Sinclair Centre
757, rue Hastings ouest, pièce 440F
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6C 3C9
(604) 666-3691
1-800-663-1551 (résidents du sud et du centre de la Colombie-Britannique sans frais)
Zénith 08913 (résidents du nord de la Colombie-Britannique et du Yukon sans frais)
Zénith 403-495-3028 (résidents des Territoires du Nord-Ouest sans frais)

Statistique Canada
Bureau régional
11010, 101e Rue, pièce 215
Edmonton (Alberta)
T5H 4C5
(403) 495-3027
1-800-282-3907
(résidents de l'Alberta sans frais)

Statistique Canada
Bureau régional
Midtown Centre, pièce 530
1783, rue Hamilton
Regina (Saskatchewan)
S4P 2B6
(306) 780-5405
1-800-667-7164
(résidents de la Saskatchewan sans frais)

Statistique Canada
Bureau régional
General Post Office, pièce 600
266, avenue Graham
Winnipeg (Manitoba)
R3C 0K4
(204) 983-4020
1-800-542-3404
(résidents du Manitoba sans frais)

Statistique Canada
Bureau central
Édifice R.H. Coats
Ottawa (Ontario)
K1A 0T6
(613) 951-8116
1-800-268-1151
(résidents de l'Ontario sans frais)

Statistique Canada
Bureau régional
Arthur Meighen Building, 10e étage
25, avenue St-Clair est
Toronto (Ontario)
M4T 1M4
(416) 973-6586
1-800-268-1151 (résidents de l'Ontario sans frais)

Statistique Canada
Bureau régional
Complexe Guy-Favreau
Tour Est, pièce 412
200, boul. René-Lévesque ouest
Montréal (Québec)
(514) 283-5725
1-800-361-2831 (résidents du Québec sans frais)

Statistique Canada
Bureau régional
North American Life Centre
1770, rue Market
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 3M3
(902) 426-5331
1-800-565-7192 (résidents du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard sans frais)

Statistique Canada
Bureau régional
Viking Building, 3e étage
Chemin Crosbie
St. John's (Terre-Neuve)
A1B 3P2
(709) 772-4073
1-800-563-4255 (résidents de Terre-Neuve et du Labrador sans frais)

Catégorie : Services centraux

Nom du programme/service : Bureau de la conseillère principale, Situation de la femme

Organisme parrain : Santé et Bien-être social Canada

Description du programme/service :

Cet important organisme de consultation et de coordination est responsable de l'élaboration, l'évaluation permanente, la mise en oeuvre et l'intégration d'une vaste gamme de politiques et de programmes visant à promouvoir et à préserver la santé, la sécurité sociale et le bien-être social des Canadiennes et de leur famille. La conseillère principale doit :

- s'assurer que le ministère adopte une approche efficace face à la santé et au bien-être des femmes;
- conseiller le sous-ministre sur les options recommandées; et
- faire accepter et appliquer les orientations choisies dans les divers programmes du ministère et au sein des autres ministères, organismes et niveaux de gouvernement qui jouent un rôle dans les programmes nationaux influençant, directement ou indirectement, la santé et le bien-être des femmes.

Le bureau de la conseillère travaille en étroite collaboration avec des organismes féminins et autres organisations non gouvernementales, des ministères des gouvernements fédéral et provinciaux, ainsi que des spécialistes, sur une vaste gamme de questions politiques et de programmes, notamment : des services d'aide aux familles et aux personnes seules; la garde d'enfants; les préoccupations des immigrantes et des femmes des minorités visibles; les femmes autochtones; la violence familiale; l'aide aux femmes et aux organismes bénévoles; la promotion et la recherche sur la santé des femmes; la santé de la famille; la santé de la reproduction et la technologie qui s'y rapporte; la santé féminine en milieu de travail; l'activité physique et le sport; les activités internationales; la santé mentale; et la sécurité du revenu.

Un aspect important des fonctions d'éducation et d'interprétation du bureau de la conseillère principale est la planification, l'organisation et la convocation de réunions d'experts, de personnes représentant les intérêts des femmes et de fonctionnaires pour discuter des préoccupations féminines au fur et à mesure qu'elles surgissent et pour élaborer des stratégies afin d'aborder ces nouveaux problèmes de façon efficace et au moment opportun.

Le bureau de la conseillère principale s'occupe aussi de la contribution canadienne aux plans d'action de l'Organisation mondiale de la santé et de l'Organisation panaméricaine de la santé en ce qui a trait à la situation des femmes dans les domaines de la santé et du développement.

Pour de plus amples renseignements :

Bureau de la conseillère principale
Situation de la femme
Santé et Bien-être social Canada
Édifice Jeanne Mance, pièce 2100
Parc Tunney
Ottawa (Ontario)
K1A 0K9
(613) 957-1940

LES FEMMES ET LE TRAVAIL

Depuis 20 ans, les femmes jouent un rôle de plus en plus important dans la population active canadienne. Plus de la moitié des femmes — et plus des deux tiers de celles qui ont entre 20 et 64 ans — ont un emploi à plein temps ou à temps partiel. Elles sont d'ailleurs en passe d'occuper une place de premier ordre dans le monde des affaires. Elles représentent en effet près du quart des propriétaires d'entreprise au Canada.

Sur le plan de l'équité dans la population active, les femmes ont toutefois encore beaucoup de chemin à parcourir. Même si leur taux d'activité est l'un des plus élevés dans le monde industrialisé, les Canadiennes travaillant à plein temps ne gagnent encore que les deux tiers du salaire des hommes qui travaillent aussi à plein temps. Environ 58 p. 100 des femmes qui travaillent sont cantonnées dans les emplois de bureau, la vente et les services, secteurs où les rémunérations et la sécurité d'emploi sont inférieures à celles qu'assurent les domaines dits « masculins ». D'autre part, bien qu'elles constituent 43 p. 100 de l'ensemble de la population active canadienne, les femmes occupent 72 p. 100 des emplois à temps partiel.

Les programmes et services cités dans ce chapitre illustrent clairement l'engagement du gouvernement fédéral en faveur d'une égalité accrue sur le marché du travail. On y trouve des programmes qui concernent les conditions de travail, l'équité en matière d'emploi et les professions où les femmes sont traditionnellement peu représentées, ainsi que les points saillants des programmes fédéraux de création d'emplois et de formation. Il contient aussi la description des programmes et services qui intéressent les femmes d'affaires et les agricultrices. Certaines mentions ne concernent pas expressément les femmes, mais donnent une idée de la portée des programmes fédéraux offerts au Canada.

Les Centres d'emploi du Canada (CEC) situés dans les principales villes et localités du pays dispensent des services de présentation aux employeurs, d'orientation professionnelle et d'accès aux programmes de création d'emplois et de formation du gouvernement fédéral. Les lectrices de Vancouver, Calgary, Regina, Toronto et Halifax peuvent aussi se rendre au Centre préparatoire à l'emploi pour femmes de leur communauté. Ces services sont conçus spécialement pour les femmes qui n'ont jamais travaillé à l'extérieur de leur foyer, qui réintègrent le marché du travail après une absence assez longue ou qui souhaitent changer d'orientation professionnelle. (On consultera les pages bleues de l'annuaire téléphonique, sous la rubrique « Gouvernement fédéral » pour connaître le numéro du centre d'emploi local. La liste des Centres préparatoires à l'emploi pour femmes figure à la page 22.)

Centres préparatoires à l'emploi pour femmes

Centre d'emploi pour les femmes
Emploi et Immigration Canada
1755, Broadway ouest, pièce 201
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6J 4S5
(604) 666-0163

Centre d'emploi pour les femmes
Emploi et Immigration Canada
Centre Crestview, pièce 305
1701, rue Centre nord-ouest
Calgary (Alberta)
T2E 7Y2
(403) 292-5992

Centre d'emploi pour les femmes
Emploi et Immigration Canada
2045, rue Broad
Regina (Saskatchewan)
S4P 2N6
(306) 780-6739

Centre d'emploi pour les femmes
Emploi et Immigration Canada
1, rue Yonge, pièce 222
Toronto (Ontario)
M5E 1E5
(416) 973-7349

Centre d'emploi pour les femmes
Emploi et Immigration Canada
Halifax Shopping Centre
7001, chemin Mumford
Halifax (Nouvelle Écosse)
B3L 4N5
(902) 426-7427

Nom du programme/service : Accès : Répertoire des programmes et services fédéraux en matière de travail

Organisme parrain : Travail Canada

Description du programme/service :

Le guide « Accès » fournit des renseignements fondamentaux sur les programmes et services du gouvernement fédéral à l'intention des hommes et des femmes faisant partie de la population active. Les programmes sont répertoriés par ordre alphabétique de titre, et des symboles servent à cerner les sources d'aide financière, de renseignements ou de services consultatifs.

Forme d'aide : Information

Pour de plus amples renseignements :

Bureau de renseignements sur le travail
Travail Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0J2
(819) 997-3117
1-800-567-6866 (sans frais)

Catégorie : Conditions de travail

Nom du programme/service : Conditions de travail

Organisme parrain : Travail Canada

Description du programme/service :

La Direction des relations en matière d'emploi et des conditions de travail de Travail Canada administre la Partie III du Code canadien du travail qui établit les normes minimales de travail concernant les employés d'industries relevant de la compétence fédérale.

La partie III du Code canadien du travail contient les dispositions relatives aux heures de travail, au salaire minimum, aux vacances annuelles, aux congés fériés, aux congés de maternité, à la cessation d'emploi individuelle et collective, à l'indemnité de départ, aux saisies de salaire, aux congés pour décès, au harcèlement sexuel, au paiement opportun du salaire, aux congés de maladie et à la protection contre le congédiement injuste. Les fonctionnaires de Travail Canada enquêtent sur les plaintes des employés, mènent des enquêtes visant à assurer le respect du Code et informent les travailleurs et les employeurs de leurs droits et responsabilités.

Admissibilité :

Les dispositions du Code canadien du travail relatives aux normes minimales de travail s'appliquent aux travailleurs, aux entreprises, ou aux compagnies relevant de la compétence fédérale.

Formes d'aide :

Information
Réglementation
Investigation

Modalités de demande :

Pour déterminer si ce programme vise votre lieu de travail, communiquez avec le bureau régional ou de district de Travail Canada le plus près. (Voir la liste des bureaux régionaux de Travail Canada à la page 25.)

Pour de plus amples renseignements :

Direction des relations en matière d'emploi et
des conditions de travail
Travail Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0J2
(819) 997-3900

Bureaux régionaux de Travail Canada

Travail Canada
Bureau régional des Montagnes
750, rue Cambie, 7e étage
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6B 2P2
(604) 666-0656

Travail Canada
Bureau régional du Centre
Édifice de la Commission canadienne du grain
303, rue Main, pièce 400
Winnipeg (Manitoba)
R3C 3G7
(204) 983-6375

Travail Canada
Bureau régional de la Capitale
Édifice SBI, 4e étage
Billings Bridge Plaza
2323, promenade Riverside
Ottawa (Ontario)
K1H 8L5
(613) 998-9083

Travail Canada
Bureau régional des Grands Lacs
Édifice coopératif, pièce 325
4211, rue Yonge
Willowdale (Ontario)
M2P 2A9
(416) 224-3850

Travail Canada
Bureau régional du Saint-Laurent
Complexe Guy-Favreau
Tour ouest, bureau 101
200, boul. René-Lévesque ouest
Montréal (Québec)
H2Z 1X4
(514) 283-2808

Travail Canada
Bureau régional de l'Atlantique
Édifice des arts professionnels
100, rue Arden, 4e étage
C.P. 2967, succursale A
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 8T8
(506) 857-6640

Catégorie : Conditions de travail

Nom du programme/service : Bureau de la main-d'oeuvre féminine

Organisme parrain : Travail Canada

Description du programme/service :

Le Bureau de la main-d'oeuvre féminine de Travail Canada, fondé en 1954, a pour mandat de promouvoir et de soutenir les efforts des femmes en vue d'atteindre l'égalité sur le marché du travail en menant des recherches, en élaborant des politiques et en offrant information, conseils et services aux femmes qui occupent des emplois rémunérés.

Le travail du Bureau de la main-d'oeuvre féminine est partagé entre la Division de la recherche et politique qui effectue la recherche, l'analyse de politique et la consultation et la Division de l'information et de l'éducation, qui distribue l'information, dirige des programmes éducatifs, administre le programme de bourses en mémoire de Marion V. Royce et exploite le Centre de références du Bureau de la main-d'oeuvre féminine.

Les secteurs de recherche permanents sous la responsabilité du Bureau de la main-d'oeuvre féminine, comprennent l'équité en matière d'emploi, les congés pour les travailleuses ayant des charges familiales, l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale, le travail à temps partiel, le travail partagé, le harcèlement sexuel, les dangers que peut présenter le lieu de travail pour la reproduction et des analyses statistiques de la situation des femmes dans l'emploi.

Des crédits annuels de 25 000 $ sont affectés au programme de bourses en mémoire de Marion V. Royce. Des bourses d'une valeur pouvant aller jusqu'à 5 000 $ sont accordées pour aider à financer des recherches et autres projets visant à améliorer la situation des femmes en milieu de travail.

Admissibilité :

Outre ceux des divers paliers gouvernementaux, les clients du Bureau de la main-d'oeuvre féminine comprennent des chercheurs, des étudiants, des syndicats, des organisations féminines et autres, ainsi que le public en général.

Formes d'aide :

Information
Publications et vidéos
Expositions
Discours et personnes ressources
Bourses

Pour de plus amples renseignements :

Bureau de la main-d'oeuvre féminine
Travail Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0J2
(819) 997-1550

Catégorie : Conditions de travail

Nom du programme/service : Programme sur les répercussions de la technologie

Organisme parrain : Travail Canada

Description du programme/service :

Le programme sur les répercussions de la technologie offre une aide financière aux projets qui permettent de mieux comprendre les répercussions du virage technologique et d'accroître la sensibilisation aux facteurs sociaux et humains qui accompagnent l'introduction de nouvelles technologies en milieu de travail.

Le programme fournit des subventions s'élevant jusqu'à 100 000 $ à des projets d'une durée pouvant aller jusqu'à deux ans. On accorde la préférence aux travaux sur des sujets qui n'ont pas encore fait l'objet d'études approfondies. Le programme finance également des projets pilotes visant à illustrer des méthodes de coopération efficaces touchant l'introduction, l'implantation et l'adaptation d'innovations technologiques.

Admissibilité :

Organismes syndicaux, groupes syndicaux-patronaux ou groupes de femmes touchés par le virage technologique ou qui sont susceptibles de l'être, et tout organisme ou tout particulier fortement appuyé par un organisme syndical ou un groupe syndical-patronal.

Forme d'aide : Financière

Pour de plus amples renseignements :

Programme sur les répercussions de la technologie
Travail Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0J2
(819) 997-5470

Nom du programme/service : Programme de prestations d'adaptation pour les travailleurs (PPAT)

Organismes parrains : Travail Canada et Emploi et Immigration Canada

Description du programme/service :

Le Programme de prestations d'adaptation pour les travailleurs aide les travailleurs et travailleuses âgés qui, dans un secteur d'activité désigné, font partie d'un licenciement majeur découlant de la concurrence au plan des importations ou d'une restructuration du secteur d'activité causée par l'évolution des politiques ou des programmes gouvernementaux. Le licenciement doit être certifié par l'Office d'aide à l'adaptation des travailleurs. L'admissibilité du travailleur ou de la travailleuse doit être établie par le Centre local d'emploi du Canada.

Admissibilité :

Pour être admissible aux prestations, les travailleurs ou travailleuses licenciés doivent satisfaire aux critères suivants :

- être âgés de 54 ans ou plus au moment du licenciement;
- avoir été mis à pied de façon permanente lors d'un licenciement collectif, ce qui arrive dans les industries désignées ou dans certaines industries particulières dans des communautés désignées;
- compter dix années de service dans un secteur désigné, au cours des quinze dernières années, et
- avoir épuisé leurs prestations d'assurance-chômage et n'avoir aucune perspective d'emploi.

Forme d'aide : Financière

Modalités de demande :

Les demandes d'autorisation devraient être faites au bureau d'aide à l'adaptation des travailleurs. Des formulaires sont disponibles aux bureaux locaux ou régionaux de votre centre d'emploi du Canada ou au bureau d'aide à l'adaptation des travailleurs. Communiquer avec le Centre d'emploi du Canada ou le bureau de Travail Canada le plus près. (Consulter les pages bleues de votre annuaire téléphonique sous la rubrique du « Gouvernement fédéral » pour connaître les numéros du Centre d'emploi Canada. Voir la liste des bureaux régionaux de Travail Canada à la page 25.)

Pour de plus amples renseignements :

Bureau d'aide à l'adaptation des travailleurs
Travail Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0J2
(819) 997-3080

Nom du programme/service : Programme d'adaptation pour les travailleurs âgés (PATA)

Organismes parrains : Travail Canada et les ministères responsables des provinces participantes

Description du programme/service :

Le Programme aide les travailleurs âgés impliqués dans des licenciements majeurs et permanents qui constitueraient une véritable épreuve pour un nombre substantiel de travailleurs âgés. Les licenciements qui se sont produits le ou après le 1 janvier 1988 sont pris en considération; les licenciements dans les industries qui étaient admissibles au programme de prestations d'adaptation des travailleurs (PPAT) en date du 17 août 1986 sont aussi pris en considération s'ils se sont produits depuis l'expiration du programme PPAT. Les licenciements majeurs et permanents sont évalués cas par cas, en tenant compte d'un éventail de considérations pertinentes, y compris :

- un sérieux bouleversement économique dans la région;
- une suppression d'emplois importante dans le secteur d'activité;
- un licenciement très important par rapport à la taille de la localité;
- un grand nombre de travailleurs âgés parmi les personnes licenciées;
- aucune possibilité de réemploi pour les travailleurs âgés qui sont licenciés;

Le licenciement doit être certifié par les gouvernements fédéral et provincial.

Admissibilité :

Pour être admissibles aux prestations, les travailleurs ou travailleuses licenciés doivent satisfaire aux critères suivants :

- être âgé(e) de 55 à 64 ans lors du licenciement;
- avoir travaillé quinze ans au cours des vingt dernières années;
- n'avoir aucune chance de réemploi compte tenu des possibilités de recyclage ou de relocalisation; et
- être citoyen(ne) canadien(ne) ou immigrant(e) reçu(e) résidant au Canada

Forme d'aide : Financière

Modalités de demande :

Communiquer avec la division de l'adaptation des travailleurs âgés à Travail Canada ou avec les ministères provinciaux responsables des programmes PATA en indiquant le nom, l'adresse, et le numéro de téléphone du candidat; la date du licenciement, l'adresse et le numéro de téléphone de la compagnie où le licenciement a eu lieu; le type de biens produits ou de services fournis par la compagnie; le nombre total de travailleurs licenciés et ceux qui sont âgés entre 55 et 64 lors du licenciement (si c'est possible); le nom du syndicat (s'il y a lieu).

Pour de plus amples renseignements :

Division de l'adaptation des travailleurs âgés
Travail Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0J2
(819) 994-8147

Nom du programme/service : Programme légiféré d'équité en matière d'emploi et programme de contrats fédéraux

Organisme parrain : Emploi et Immigration Canada (EIC)

Description du programme/service :

Le Programme légiféré d'équité en matière d'emploi et le Programme de contrats fédéraux ont été créés pour atteindre un effectif représentatif de la population et pour s'assurer que tous les candidats à un poste et les employés des organismes touchés reçoivent un traitement juste et que nul ne se voit refuser d'avantages ou de chances en matière d'emploi pour des motifs étrangers à sa compétence.

Le Programme légiféré d'équité en matière d'emploi exige que les employeurs touchés soumettent un rapport annuel qui expose la représentation des femmes, des autochtones, des personnes handicapées et des membres des minorités visibles au sein de leur personnel. Les employeurs qui omettent de présenter le rapport peuvent se voir infliger une amende allant jusqu'à 50 000 $.

Le Programme de contrats fédéraux exige que les fournisseurs de biens et de services au gouvernement fédéral s'engagent à assurer l'équité en matière d'emploi, à défaut de quoi ils risquent de perdre leurs soumissions. Les fournisseurs peuvent faire l'objet d'une vérification de conformité à leur lieu de travail. Si ces compagnies ne se trouvaient pas en conformité, elles pourraient se voir refuser des contrats plus tard.

Admissibilité :

Le Programme légiféré d'équité en matière d'emploi s'applique à toutes les sociétés d'État et aux employeurs relevant de la compétence fédérale, comme les banques, les industries du transport et des communications qui comptent 100 employés ou plus.

Le Programme de contrats fédéraux s'applique aux fournisseurs de biens et de services qui comptent 100 employés ou plus et qui présentent des soumissions pour des contrats du gouvernement fédéral d'une valeur de 200 000 $ ou plus.

Formes d'aide : Réglementation
Information

Modalités de demande :

Pour savoir si votre lieu de travail est affecté, communiquez avec le conseiller en équité en matière d'emploi au bureau régional d'Emploi et Immigration Canada le plus près. (Pour une liste des bureaux régionaux d'Emploi et Immigration Canada, voir les pages 34-35.)

Pour de plus amples renseignements :

Le directeur
Services consultatifs
Division d'équité en matière d'emploi
Emploi et Immigration Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0J9
(819) 953-7503

Bureaux régionaux d'Emploi et Immigration Canada

Emploi et Immigration Canada
Bureau régional des Territoires du Nord-Ouest
C.P. 1170
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)
X1A 2R3
(403) 920-8480

Emploi et Immigration Canada
Bureau régional de la Colombie-Britannique et du Yukon
Royal Centre
1055, rue Georgia ouest
C.P. 11145
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6E 2P8
(604) 666-6569

Emploi et Immigration Canada
Bureau régional de l'Alberta
Place Canada, pièce 1440
9700, avenue Jasper
Edmonton (Alberta)
T5J 4C1
(403) 495-5654

Emploi et Immigration Canada
Bureau régional de l'Alberta
Édifice Harry Hays, pièce 380
220, 4e Avenue sud-est
Calgary (Alberta)
T2G 4X3
(403) 292-4082

Emploi et Immigration Canada
Bureau régional de la Saskatchewan
Financial Building, 4e étage
2101, rue Scarth
Regina (Saskatchewan)
S4P 2H9
(306) 780-5258

Emploi et Immigration Canada
Bureau régional du Manitoba
Eaton Place, pièce 710
330, avenue Graham
Winnipeg (Manitoba)
R3C 4B9
(204) 983-4547

Emploi et Immigration Canada
Bureau régional de l'Ontario
55, avenue St. Clair est, pièce 705
Toronto (Ontario)
M4T 1M2
(416) 973-3755

Emploi et Immigration Canada
Bureau régional du Québec
1441, rue St-Urbain, 6e étage
Montréal (Québec)
H2X 2M6
(514) 283-7161

Emploi et Immigration Canada
Bureau régional du Nouveau-Brunswick
615, rue Prospect ouest
C.P. 2600
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5V6
(506) 452-3779

Emploi et Immigration Canada
Bureau régional de l'Île-du-Prince-Édouard
85, rue Fitzroy
C.P. 8000
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
C1A 8K1
(902) 566-7652

Emploi et Immigration Canada
Bureau régional de la Nouvelle-Écosse
Metropolitan Place
99, chemin Wyse
C.P. 1350
Dartmouth (Nouvelle-Écosse)
B2Y 4B9
(902) 426-1763

Emploi et Immigration Canada
Bureau régional de Terre-Neuve
167, chemin Kenmount
C.P. 12051
St. John's (Terre-Neuve)
A1B 3Z4
(709) 772-5682

Catégorie : Équité en matière d'emploi

Nom du programme/service : Programme d'équité salariale

Organisme parrain : Travail Canada

Description du programme/service :

Travail Canada joue un rôle important dans la réalisation de l'équité salariale. La Section 182 de la partie III du Code canadien du travail autorise les officiers à mener à bonne fin des inspections dans des établissements de juridiction fédérale et de transmettre à la Commission des droits de la personne les cas de discrimination salariale pour enquête formelle. Pour l'aider à compléter cette fonction, Travail Canada a établi un programme d'équité salariale au cours de l'été 1984. Le Programme favorise l'application du principe de l'équité salariale en informant et consultant les parties impliqués (les employeurs, les syndicats, les organisations de travail, les associations d'employeurs et d'employés) tout en réalisant son mandat d'inspection.

Admissibilité :

La législation fédérale se rapportant à l'équité salariale s'applique à tous les employés engagés dans des travaux, des entreprises et des affaires régis par des lois fédérales. Ceci comprend les compagnies liées à des industries telles que le transport interprovincial et international, les communications et les banques et plusieurs sociétés d'État.

Formes d'aide :

Conseils
Inspection
Éducation et information

Modalités de demande :

Communiquer avec le bureau régional ou de district de Travail Canada le plus près. (Voir la liste des bureaux régionaux de Travail Canada à la page 25.)

Pour de plus amples renseignements :

Division de l'équité salariale
Direction générale des relations en matière d'emploi et conditions de travail
Travail Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0J2
(819) 997-2861

Catégorie : Équité en matière d'emploi

Nom du programme/service : Programmes pour les femmes

Organisme parrain : Commission de la Fonction publique du Canada (CFPC)

Description du programme/service :

Comme source centrale des initiatives encourageant la représentation équitable des femmes dans la Fonction publique fédérale, les Programmes pour les femmes comprennent :

- l'administration du programme Option, un programme de formation et d'apprentissage visant à faire augmenter le nombre de femmes dans des emplois non traditionnels dans la Fonction publique;
- création et promotion d'activités spéciales de formation visant à accroître les possibilités de carrière pour les femmes;
- analyse et contrôle des politiques, procédures, pratiques, normes et opérations relatives au personnel et à la dotation pour déceler tout aspect préjudiciable aux femmes; et
- l'élaboration de recommandations en vue d'éliminer les éléments discriminatoires.

Admissibilité :

Les Programmes pour les femmes s'adressent d'abord aux coordonnateurs ministériels de l'équité en matière d'emploi et aux coordinateurs régionaux de la Commission de la Fonction publique qui aident les gestionnaires des ministères à accroître la participation des femmes au sein de la Fonction publique et pour tous les groupes et niveaux professionnels situés au-dessous de la catégorie de la gestion.

Formes d'aide : Information
Publications

Pour de plus amples renseignements :

Programmes pour les femmes
Commission de la Fonction publique
300, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0M7
(613) 992-9029

Nom du programme/service : Centre de documentation d'équité en matière d'emploi

Organisme parrain : Commission de la Fonction publique du Canada (CFPC)

Description du programme/service :

Le Centre de documentation possède une collection de livres, périodiques, rapports, recherches, articles, coupures de presse sur des sujets comme l'équité en matière d'emploi, le partage de postes, les cours d'affirmation de soi, et ainsi de suite.

En outre, il fournit et distribue une grande variété de publications et de documents audio-visuels, tels que : brochures sur les femmes occupant un emploi non traditionnel dans la Fonction publique fédérale, bibliographies et filmographies sur les questions relatives à l'emploi des femmes; et des brochures d'information sur les politiques et les procédures du gouvernement fédéral qui sont d'un intérêt particulier pour les femmes.

Formes d'aide :

Information
Publications
Prêts de livres, vidéocassettes et films

Pour de plus amples renseignements :

Centre de documentation d'équité en matière d'emploi
Commission de la Fonction publique
300, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0M7
(613) 996-0682

Catégorie : Créations d'emplois et formation

Nom du programme/service : Programme de développement de l'emploi — planification de l'emploi

Organisme parrain : Emploi et Immigration Canada (EIC)

Description du programme/service :

Le programme de développement de l'emploi est l'un des six éléments de la planification de l'emploi. Celui-ci est conçu de façon à accroître les possibilités d'emploi disponibles aux individus qui sont sans emploi depuis longtemps, ceci au moyen de cours de formation spécialisée et de stages pratiques. Le programme de développement de l'emploi est orienté vers les besoins individuels et l'amélioration des perspectives d'emplois permanents. Il offre aux employeurs des subsides pour engager et former les travailleurs dont ils ont besoin pour faire face aux changements rapides du marché du travail.

Admissibilité :

Employeurs : entreprises, organismes, institutions de santé publique et d'enseignement, municipalités et les Conseils de bandes indiennes peuvent agir comme employeurs.

Employés : le programme de développement de l'emploi aide ceux qui sont le plus dans le besoin — notamment ceux qui sont sans emploi depuis au moins 24 des 30 dernières semaines.

Modalités de demande :

Communiquer avec le centre d'emploi du Canada le plus près. (Consultez les pages bleues de votre annuaire téléphonique sous la rubrique « Gouvernement du Canada » pour connaître le numéro de votre centre d'emploi.)

Pour de plus amples renseignements :

Le directeur
Intégration professionnelle, Développement de l'emploi
Emploi et Immigration Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0J9
(819) 953-1827

Nom du programme/service : Intégration professionnelle — planification de l'emploi

Organisme parrain : Emploi et Immigration Canada (EIC)

Description du programme/service :

Le programme d'intégration professionnelle est l'une des six composantes de la planification de l'emploi. Le Programme aide les jeunes travailleurs et les femmes à retourner sur le marché du travail, en leur procurant un support pour développer leurs aptitudes en milieu de travail. De plus, une aide est fournie à ceux qui sont considérés « très défavorisés au plan de l'emploi. » Le Programme vise des besoins individuels en même temps qu'il s'adresse aux besoins du marché du travail local.

Admissibilité :

Coordonnateurs : entreprises, organismes, institutions de santé et d'enseignement, et les Conseils de bandes indiennes peuvent agir comme coordonnateurs.

Participants : les femmes, les jeunes et les personnes considérées comme très défavorisées au plan de l'emploi qui n'ont pas réussi à faire la transition face au marché du travail. Les participants reçoivent des allocations de formation, ou des prestations d'assurance-chômage s'il y ont droit, et peuvent recevoir des allocations supplémentaires pour leur déplacement ou pour défrayer les frais de séjour en dehors du foyer.

Formes d'aide :

Orientation
Formation
Placement

Modalités de demande :

Communiquer avec le Centre d'emploi du Canada le plus près. (Consultez les pages bleues de l'annuaire téléphonique sous la rubrique Emploi et Immigration du gouvernement du Canada.)

Pour de plus amples renseignements :

Le directeur
Intégration professionnelle, Développement de l'emploi
Emploi et Immigration Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0J9
(819) 953-1827

Nom du programme/service : Programme d'aide à l'innovation — Planification de l'emploi

Organisme parrain : Emploi et Immigration Canada (EIC)

Description du programme/service :

Le Programme d'aide à l'innovation est l'une des six composantes de la Planification de l'emploi. Ce programme permet de financer des projets pilotes et d'autres activités à court terme visant à mettre à l'essai des solutions novatrices et rentables destinées à revitaliser le marché du travail canadien.

Admissibilité :

Les propositions pour le financement du Programme d'aide à l'innovation peuvent être soumises par des entreprises, des secteurs industriels, des organisations, des établissements d'enseignement et de formation, des établissements provinciaux et territoriaux, des municipalités, des particuliers et les sociétés d'État qui ne tirent pas la majeure partie de leur financement des deniers publics.

Forme d'aide : Financière

Modalités de demande :

Étant donné que la nature et la complexité des propositions présentées dans le cadre du Programme d'aide à l'innovation varient considérablement, aucun formulaire normalisé n'a été adopté. On recommande plutôt que les candidats présentent d'abord un bref avant-projet au bureau local du Programme d'aide à l'innovation pour que les agents du programme procèdent à une étude et à une évaluation préliminaires du projet. Si l'on juge le projet admissible à un financement dans le cadre du Programme d'aide à l'innovation, l'auteur de la proposition devra soumettre une proposition détaillée du projet. Les candidats devraient consulter les agents du programme avant de présenter la proposition détaillée de leur projet.

Communiquer avec le bureau d'aide à l'innovation le plus près. (Voir la liste des bureaux du Programme d'aide à l'innovation d'Emploi et Immigration Canada aux pages 46-47.)

Pour de plus amples renseignements :

Programme d'aide à l'innovation
Planification de l'emploi
Emploi et Immigration Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0J9
(819) 953-1940

Emploi et Immigration Canada — Bureaux d'aide à l'innovation

Emploi et Immigration Canada
Bureau régional d'aide à l'innovation de la Colombie-Britannique et du Yukon
Royal Centre
1055, rue Georgia ouest
C.P. 11145
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6E 2P8
(604) 666-8105

Emploi et Immigration Canada
Bureau régional d'aide à l'innovation des Prairies et des Territoires du Nord-Ouest
9700, avenue Jasper, pièce 1440
Edmonton (Alberta)
T5J 4C1
(403) 495-5664

Emploi et Immigration Canada
Bureau régional d'aide à l'innovation de l'Ontario
4900, rue Yonge, pièce 700
Willowdale (Ontario)
M2N 6A8
(416) 221-1667

Emploi et Immigration Canada
Bureau régional d'aide à l'innovation du Québec
305, boul. René-Lévesque ouest
Montréal (Québec)
H8C 4M3
(514) 283-2250

Emploi et Immigration Canada
Bureau régional d'aide à l'innovation de l'Atlantique
Metropolitan Plaza
99, chemin Wyse
C.P. 1350
Dartmouth (Nouvelle-Écosse)
B2Y 4B9
(902) 426-4886

Emploi et Immigration Canada
Bureau régional d'aide à l'innovation des projets nationaux
Ottawa (Ontario)
K1A 0J9
(819) 953-1940

* Les avant-projets ou les propositions détaillées ayant trait à des projets qui doivent se dérouler dans plus d'une région servie par un bureau local peuvent être envoyés au bureau des projets nationaux.

Catégorie : Création d'emplois et formation

Nom du programme/service : Programme Extension

Organisme parrain : Emploi et Immigration Canada (EIC)

Description du programme/service :

Avec l'aide des organismes locaux, le programme Extension vise à améliorer l'aptitude et l'accès à l'emploi des personnes qui éprouvent des difficultés particulières à soutenir la concurrence du marché du travail et qui ne peuvent bénéficier pleinement des services offerts par leur Centre d'emploi du Canada (CEC).

Les groupes cibles comprennent notamment :

- les femmes
- les minorités visibles
- les autochtones
- les personnes handicapées
- les jeunes
- les détenus et anciens détenus
- les chômeurs de longue date
- les résidents des collectivités isolées ou éloignées
- les immigrants
- les travailleurs âgés; et
- les autres personnes éprouvant de graves difficultés en matière d'emploi

Les projets Extension offrent des services personnalisés en matière d'emploi, en complément des services offerts par le CEC. Emploi et Immigration Canada contribue financièrement à l'exploitation du projet, conformément aux conditions d'un contrat de services signé par Approvisionnements et Services Canada et par le promoteur du projet. Le promoteur/entrepreneur est également responsable du projet et il est l'employeur du personnel du projet.

Admissibilité :

Tout organisme, association, corporation ou autre groupe communautaire à but non lucratif reconnu, à l'exception des ministères et agences gouvernementaux fédéral et provinciaux, peut obtenir un contrat de services Extension.

Forme d'aide : Financière

Modalités de demande :

Communiquer avec le CEC le plus proche ou le centre régional d'Emploi et Immigration Canada. (Consultez les pages bleues de l'annuaire téléphonique sous la rubrique « Gouvernement du Canada » pour connaître le numéro du Centre d'emploi local. Pour une liste des bureaux régionaux d'Emploi et Immigration, voir les pages 34-35.)

Pour de plus amples renseignements :

Services d'emploi
Emploi et Immigration Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0J9
(819) 953-7389

Catégorie : Emplois non traditionnels

Nom du programme/service : Programme Option

Organisme parrain : Commission de la Fonction publique du Canada (CFPC)

Description du programme/service :

Le Programme Option est un programme de formation et d'apprentissage qui vise à accroître le nombre de femmes dans des postes non traditionnels dans la Fonction publique fédérale. Un emploi est considéré non traditionnnel pour les femmes si la disponibilité externe ne dépasse pas 30 p. 100 et la proportion actuelle à l'intérieur de la Fonction publique ne dépasse pas 30 p. 100.

Le Programme Option fournit une formation en cours d'emploi, une expérience professionnelle, de l'avancement professionnel ainsi que de l'assistance en matière de planification de carrière. Le programme couvre un vaste éventail de professions au sein de la catégorie scientifique et professionnelle, des services administratifs et du service extérieur, de la catégorie technique, et de la catégorie de l'exploitation. Les candidates retenues sont nommées à des postes où elles recevront la formation et le perfectionnement qui leur permettront d'acquérir de nouvelles compétences et qualifications.

Admissibilité :

Les femmes à l'intérieur ou à l'extérieur de la Fonction publique fédérale qui n'ont pas toutes les qualités requises pour occuper un poste non traditionnel et qui ont besoin de formation.

Formes d'aide :

Formation
Orientation
Information

Modalités de demande :

Communiquer avec le bureau de la Commission de la Fonction publique de votre région ou de votre district. (Voir la liste des bureaux régionaux aux pages 51-53.)

Pour de plus amples renseignements :

Programmes pour les femmes
Commission de la Fonction publique
300 Ouest, Avenue Laurier
Ottawa (Ontario)
K1A 0M7
(613) 992-9029

Bureaux régionaux et de districts de la Commission de la Fonction publique

Commission de la Fonction publique du Canada
Bureau du district du Yukon
4114, 4e Avenue
Whitehorse (Yukon)
Y1A 4N7
(403) 668-4487

Commission de la Fonction publique du Canada
Bureau du district des Territoires du Nord-Ouest
Immeuble Precambrian, 9e étage
4922, 52e Rue
C.P. 2730
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)
X0E 1H0
(403) 873-3525

Commission de la Fonction publique du Canada
Bureau du district de la Colombie-Britannique
Centre Sinclair, 5e étage
757, rue Hastings ouest
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6C 3G4
(604) 666-0350

Commission de la Fonction publique du Canada
Bureau du district de l'Alberta
9707, 110e Rue, 2e étage
Edmonton (Alberta)
T5K 2L9
(403) 420-3144

Commission de la Fonction publique du Canada
Bureau du district de la Saskatchewan
1867, rue Hamilton, pièce 1010
Regina (Saskatchewan)
S4P 2C2
(306) 780-5720

Commission de la Fonction publique du Canada
Bureau du district du Manitoba
Immeuble Revenu Canada, pièce 400
391, avenue York
Winnipeg (Manitoba)
R3C 4G8
(204) 983-2486

Commission de la Fonction publique du Canada
Bureau de la région de la Capitale nationale
Immeuble Vanguard, pièce 701
171, rue Slater
Ottawa (Ontario)
K1A 0M7
(613) 996-9676

Commission de la Fonction publique du Canada
Bureau de la région de l'Ontario
180, rue Dundas ouest, pièce 1100
Toronto (Ontario)
M5G 2A8
(416) 973-3122

Commission de la Fonction publique du Canada
Bureau du district de Montréal
Complexe Guy-Favreau
Tour ouest, 8e étage
200, boulevard René-Lévesque ouest
Montréal (Québec)
H2Z 1X4
(514) 283-5776

Commission de la Fonction publique du Canada
Bureau du district du Québec
Place Sillery, pièce 205
1126, chemin St-Louis
Québec (Québec)
G1S 1E5
(418) 648-3230

Commission de la Fonction publique du Canada
Bureau du district du Nouveau-Brunswick
Immeuble Central et Eastern Trust, pièce 603
860, rue Main
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 1G2
(506) 857-6616

Commission de la Fonction publique du Canada
Bureau du district de l'Île-du-Prince-Édouard
Confederation Court Mall, pièce 302
134, rue Kent
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
C1A 8R8
(902) 566-7030

Commission de la Fonction publique du Canada
Bureau du district de la Nouvelle-Écosse
1888, rue Brunswick, 7e étage
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 1M8
(902) 426-2990

Commission de la Fonction publique du Canada
Bureau du district de Terre-Neuve
Édifice de l'Ouest, 2e étage
354, rue Water
St. John's (Terre-Neuve)
A1C 1C4
(709) 772-4812

Catégorie : Emplois non traditionnels

Nom du programme/service : Essais : Emploi des femmes — Postes liés au combat (EFPLC)

Organisme parrain : Ministère de la Défense nationale

Description du programme/service :

Les essais EFPLC visent le recrutement et l'emploi des femmes dans les emplois de l'armée et de la marine qui, jusqu'à maintenant, étaient réservés exclusivement aux hommes. Ils incluent la formation d'unités de combat à effectif mixte suivi par une évaluation de leur efficacité opérationnelle.

Admissibilité :

Toute femme admissible au sein des Forces armées canadiennes

Forme d'aide : Possibilité de carrière

Pour de plus amples renseignements :

Directeur général
Emploi des femmes — Postes liés au combat
Ministère de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2
(613) 995-0350

Nom du programme/service : Équipe nationale de recrutement

Organisme parrain : Gendarmerie royale du Canada (GRC)

Description du programme/service :

Depuis 1974, les femmes ont plein accès à des carrières policières à la GRC. Dans le but d'améliorer la participation des femmes dans les effectifs de la GRC, le Programme s'efforce de rejoindre les femmes qui n'avaient jamais envisagé de faire carrière à la GRC. L'équipe nationale de recrutement organise des exposés dans les écoles, les universités, les associations professionnelles et les groupes communautaires dans tout le pays.

Admissibilité :

Les citoyennes canadiennes en bonne forme physique qui ont terminé des études secondaires, parlent couramment le français ou l'anglais, possèdent un permis de conduire et ont les qualités personnelles nécessaires, sont admissibles à faire partie de la GRC. L'âge minimum requis est de 18 ans.

Forme d'aide : Possibilité de carrière

Pour de plus amples renseignements :

Le Commissaire
Gendarmerie royale du Canada
1200, promenade Alta Vista
Ottawa (Ontario)
K1A 0R2
(613) 993-8261

Catégorie : Les femmes et le monde des affaires

Nom du programme/service : Banque fédérale de développement (BFD)

Description du programme/service :

La BFD offre trois types de services pour promouvoir et assister les entreprises canadiennes, que ce soit à l'étape du démarrage ou à tout autre stade de leur développement.

1) *Services financiers flexibles*

- prêts à terme : pour permettre d'acquérir des immobilisations ainsi que pour de nombreux autres projets. La BFD complète les services des institutions financières du secteur privé en procurant des fonds pour des projets sérieux aux entreprises qui n'ont pu les obtenir ailleurs à des conditions raisonnables.
- service de liaison financière : permet de mettre en rapport les gens d'affaires disposant de fonds à investir avec des personnes cherchant à obtenir du financement.
- guides d'autoplanification dans l'entreprise : ces guides contiennent toutes les formules et tous les documents pour établir les plans nécessaires à une exploitation efficace.
- service de préparation de demandes de financement : aide à préparer des demandes de financement pour les projets nécessitant un financement important.

2) *Division du capital de risque*

- Pour les entreprises dont le potentiel de croissance est élevé, mais dont l'accès au marché des capitaux est limité, la BFD peut acquérir des actions d'une entreprise ou encore collaborer avec d'autres institutions financières du secteur privé pour aider à obtenir le financement désiré.

3) *Consultation, formation et information*

- service de consultation aux entreprises (CASE) : met à profit l'expérience et la compétence de plus de 1 000 hommes et femmes d'affaires à la retraite qui aident les entreprises à améliorer leurs méthodes de gestion.
- séminaires de gestion : comprend une série de discussions portant sur des sujets variés tels que la tenue de livres, l'administration du personnel, la fiscalité et la finance. On en retrouve deux s'adressant spécifiquement aux femmes, intitulés : « La femme gestionnaire » et « Stratégies de réussite pour les femmes ».

- information : à chaque succursale de la BFD, les gens d'affaires peuvent obtenir gratuitement des renseignements détaillés sur les nombreux programmes fédéraux, provinciaux et municipaux qui leur sont offerts.

Admissibilité :

Propriétaires et gestionnaires actuels ou éventuels de petites et moyennes entreprises.

Formes d'aide :

Financement
Capital de risque
Information
Publications
Formation
Consultation

Modalités de demande :

Communiquer avec la succursale de la BFD la plus près. (Les bureaux de la BFD sont situés dans la plupart des grandes cités et villes majeures à travers le Canada. Consultez les pages bleues dans les inscriptions Gouvernement du Canada de votre annuaire téléphonique sous la rubrique Banque fédérale de développement.)

Pour de plus amples renseignements :

Bureau chef
Banque fédérale de développement
800, Carré Victoria
Montréal (Québec)
H4Z 1L4
(514) 283-5904
1-800-361-2126 (sans frais)

Catégorie : Les femmes et le monde des affaires

Nom du programme/service : Loi sur les prêts aux petites entreprises (LPPE)

Organisme parrain : Industrie, Sciences et Technologie Canada (MIST)

Description du programme/service :

La Loi sur les prêts aux petites entreprises aide les petites entreprises nouvelles ou existantes à obtenir des prêts intermédiaires de la part de banques à charte et d'autres prêteurs désignés en prévoyant des dispositions relatives au partage des pertes financières entre les prêteurs et le gouvernement fédéral.

Les banques à charte et les autres prêteurs sont autorisés à négocier et à accorder des prêts pour l'amélioration de l'entreprise, conformément à la LPPE. Le taux d'intérêt maximal qui peut être exigé s'établit au taux préférentiel, plus 1 pour cent et le montant maximal disponible du prêt est de 100 000 $. Les prêts doivent servir à l'achat d'équipements, de terrains ou pour l'amélioration d'édifices.

Admissibilité :

Entreprises dont les revenus sont inférieurs à 2 millions de dollars.

Forme d'aide : Financière

Modalités de demande :

Communiquer avec le bureau régional d'Industrie, Sciences et Technologie Canada le plus près. (Pour une liste des bureaux régionaux du MIST, voir les pages 59-60.)

Pour de plus amples renseignements :

Direction des programmes
Industrie, Sciences et Technologie Canada
235, rue Queen
Ottawa (Ontario)
K1A 0H5
(613) 954-5556

Bureaux régionaux d'Industrie, Sciences et Technologie Canada

Industrie, Sciences et Technologie Canada
Bureau régional de la Colombie-Britannique
Scotia Tower, suite 900
650, rue Georgia ouest
B.P. 11610
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6B 5H8
(604) 666-0434

Industrie, Sciences et Technologie Canada
Bureau régional de l'Alberta
Édifice Cornerpoint, suite 505
10179, 105e Rue
Edmonton (Alberta)
T5J 3S3
(403) 420-2944

Industrie, Sciences et Technologie Canada
Bureau régional de la Saskatchewan
Édifice du Canada, 16e étage
105, 21e rue
Saskatoon (Saskatchewan)
S7K 0B3
(306) 975-4400

Industrie, Sciences et Technologie Canada
Bureau régional du Manitoba
Édifice de la Banque de Montréal, suite 608
330, avenue Portage
C.P. 981
Winnipeg (Manitoba)
R3C 2V2
(204) 983-4090

Industrie, Sciences et Technologie Canada
Bureau régional de l'Ontario
Dominion Public Building, 4e étage
1, rue Front ouest
Toronto (Ontario)
M5J 1A4
(416) 973-5000

Industrie, Sciences et Technologie Canada
Bureau régional du Québec
800, Place Victoria, suite 3800
C.P. 247, Tour de la Bourse
Montréal (Québec)
H4Z 1E8
(514) 283-8185

Industrie, Sciences et Technologie Canada
Bureau régional du Nouveau-Brunswick
Place Assomption
770, rue Principale
C.P. 1210
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 8P9
(506) 857-6400

Industrie, Sciences et Technologie Canada
Bureau régional de l'Île-du-Prince-Édouard
Confederation Court Mall, suite 400
134, rue Kent
C.P. 1115
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
C1A 7M8
(902) 566-7400

Industrie, Sciences et Technologie Canada
Bureau régional de la Nouvelle-Écosse
1496, rue Lower Water
C.P. 940, Station M
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 2V9
(902) 426-2018

Industrie, Sciences et Technologie Canada
Bureau régional de Terre-Neuve
Edifice Parsons
90, avenue O'Leary
C.P. 8950
St. John's (Terre-Neuve)
A1B 3R9

Nom du programme/service : Société pour l'expansion des exportations (SEE)

Description du programme/service :

La Société pour l'expansion des exportations (SEE) est l'organisme officiel de crédit à l'exportation du Canada chargé d'offrir des services d'assurance-crédit à l'exportation, des prêts, des garanties et d'autres services financiers aux exportateurs canadiens pour favoriser le commerce extérieur du Canada.

La SEE offre des programmes d'assurance pour protéger les exportateurs contre les risques de non-paiement de la part de leurs acheteurs étrangers; protège les investissements canadiens à l'étranger; protège les fournisseurs canadiens contre les risques de non-paiement; et protège les membres de consortiums canadiens d'exportation contre les pertes qu'entraîne un manquement de l'un des partenaires.

Dans le cadre du Programme de financement à l'exportation, la SEE prête des fonds aux acheteurs étrangers de biens et services canadiens, et paie directement les exportateurs en espèces. Aussi, la Société délivre des garanties sur prêt et des garanties-cautions de soumission et de bonne fin qui facilitent l'accès au financement du secteur privé, car elles éliminent les risques pour les établissements financiers qui appuient directement les exportateurs.

La Société pour l'expansion des exportations offre de l'information et des services aux exportateurs actuels et potentiels.

Admissibilité :

Exportateurs canadiens actuels et éventuels

Formes d'aide :

Assurance-crédit
Financement à l'exportation
Renseignements généraux
Consultations

Modalités de demande :

Communiquer avec le bureau local de la Société pour l'expansion des exportations. (Voir la liste des bureaux régionaux de la Société pour l'expansion des exportations aux pages 62-63.)

Pour de plus amples renseignements :

Société pour l'expansion des exportations
C.P. 655
Ottawa (Ontario)
K1P 5T9
(613) 598-2500

Bureaux régionaux de la Société de l'expansion des exportations (SEE)

Société pour l'expansion des exportations
One Bentall Centre, pièce 1030
505, rue Burrard
Vancouver (Colombie-Britannique)
V7X 1M5
(604) 688-8658

Société pour l'expansion des exportations
Bow Valley Square III, pièce 2140
255, 5e Avenue sud-ouest
Calgary (Alberta)
T2P 3G6
(403) 294-0928
1-800-661-8638 (sans frais)

Société pour l'expansion des exportations
330, avenue Portage, pièce 707
Winnipeg (Manitoba)
R3C 0C4
(204) 942-0226
1-800-665-7871 (sans frais)

Société pour l'expansion des exportations
151, rue O'Connor
C.P. 655
Ottawa (Ontario)
K1P 5T9
(613) 598-2992

Société pour l'expansion des exportations
Édifice de la Banque Nationale
C.P. 810, pièce 810
150, rue York
Toronto (Ontario)
M5H 3S5
(416) 364-0135

Société pour l'expansion des exportations
451, rue Talbot, pièce 303
London (Ontario)
N6A 5C9
(519) 645-5828

Société pour l'expansion des exportations
800, Place Victoria, pièce 2724
C.P. 124
Tour de la Bourse
Montréal (Québec)
H4Z 1C3
(514) 878-1881

Société pour l'expansion des exportations
Édifice de la banque Toronto-Dominion
1791, rue Barrington, pièce 1003
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 3L1
(902) 429-0426

Catégorie : Les femmes et le monde des affaires

Nom du programme/service : Réseau mondial d'information sur les exportations (Exportations WIN)

Organisme parrain : Affaires extérieures Canada

Description du programme/service :

Le Réseau mondial d'information sur les exportations constitue un système d'information sur ordinateur qui permet aux exportateurs canadiens actuels ou éventuels d'avoir accès à certains débouchés commerciaux potentiels. Le système constitue un lien entre les entreprises canadiennes et un groupe de plus de 400 agents de commerce au sein du ministère des Affaires extérieures qui identifient constamment de nouveaux débouchés d'affaires d'exportation partout dans le monde.

Admissibilité :

Exportateurs actuels ou éventuels de biens et de services canadiens.

Forme d'aide : Information

Modalités de demande :

On peut obtenir les formulaires de demande en s'adressant au ministère des Affaires extérieures ou dans un centre international d'exportations à l'intérieur des bureaux régionaux du ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie. (Voir la liste des bureaux régionaux du MIST aux pages 59-60.)

Pour de plus amples renseignements :

Direction de la politique, de la planification, et des exportations WIN
Affaires extérieures Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0G2
(613) 996-5701
613) 996-2978

Nom du programme/service : Programme de développement des marchés d'exportation (PDME)

Organisme parrain : Affaires extérieures Canada

Description du programme/service :

Le Programme de développement des marchés d'exportation vise à accroître les exportations canadiennes et à promouvoir la croissance économique par le partage des coûts et, par conséquent, des risques liés aux activités de promotion commerciale sur les marchés étrangers auxquels les entreprises canadiennes n'ont ni le loisir, ni la possibilité de se livrer d'elles-mêmes. Certaines activités incitent les nouveaux exportateurs et aident les exportateurs actuellement en activité, à percer de nouveaux marchés, au plan géographique ou au plan des produits.

Pour être admissible à une aide financière, une activité doit s'inscrire dans le plan de commercialisation du demandeur, avoir des chances de succès raisonnables, susciter de nouvelles ventes, être susceptible d'entraîner des effets bénéfiques substantiels au titre de la production ou de l'emploi au Canada et tirer au plus 50 p. 100 de son financement de sources fédérales et provinciales.

Le Programme PDME facilite les exportations au moyen de visites, de missions et de foires commerciales, de soumissions relatives à des projets extérieurs particuliers et de la création de consortiums d'exportation et de points de vente permanents dans les marchés d'exportation existants.

Admissibilité :

Les critères varient selon les éléments du Programme, mais, de façon générale, les entreprises constituées en société, les sociétés professionnelles et les organisations ou associations commerciales nationales sans but lucratif qui sont considérées comme « prêtes pour l'exportation » sont admissibles.

Forme d'aide : Financière

Pour de plus amples renseignements :

Direction des programmes d'exportation
Affaires extérieures Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0G2
(613) 996-8708
1-800-267-8376 (sans frais)

Nom du programme/service : Bureau des agricultrices

Organisme parrain : Agriculture Canada

Description du programme/service :

Le Bureau des agricultrices a pour mission de mettre en oeuvre les politiques et les projets du gouvernement en faveur des agricultrices ainsi que de fournir aide et conseils aux organismes fédéraux dont les programmes ou les activités sont susceptibles d'influer sur la vie des femmes vivant sur la ferme. Le Bureau veille à ce que les femmes soient consultées lors de l'élaboration des politiques agricoles et dispense une aide financière et technique aux associations d'agricultrices pour appuyer des projets et des activités visant à améliorer la situation des femmes dans le secteur de l'agriculture.

Formes d'aide :

Information
Consultation
Aide financière

Pour de plus amples renseignements :

Bureau des agricultrices
Direction des politiques
Agriculture Canada
Immeuble Sir John Carling
Ottawa (Ontario)
K1A 0C5
(613) 995-5880

L'ÉDUCATION

L'éducation est l'un des éléments essentiels des efforts que font les femmes pour atteindre l'égalité. Les Canadiennes doivent continuer d'élargir leurs horizons en matière d'éducation, afin d'être prêtes à relever les défis que leur présentera le marché du travail de demain. La nouvelle société qui s'annonce sera fondée sur l'information et la technologie. Il est donc indispensable que les Canadiens, hommes et femmes, possèdent les compétences nécessaires pour obtenir des emplois solides et pour assurer le haut rendement et la compétitivité du Canada en matière de technologie.

L'éducation est de compétence provinciale, mais le gouvernement fédéral joue quand même un rôle vital dans plusieurs de ses facettes. Il est en effet responsable de la promotion des langues officielles, de la formation linguistique des nouveaux Canadiens et de la prestation de services et d'aide en matière d'enseignement aux Indiens et aux Inuit. De plus, il contribue de façon substantielle à l'enseignement postsecondaire par le truchement des transferts aux provinces prévus dans la *Loi sur les programmes établis*. Le gouvernement fédéral finance entièrement le Programme canadien de prêts aux étudiants (et verse une contribution compensatoire au régime d'aide aux étudiants du Québec). Il a aussi établi un fonds de dotation pour créer cinq chaires d'études féminines dans des universités de différentes régions du pays, afin de promouvoir la recherche de haut niveau dans ce domaine.

Par ailleurs, ce chapitre contient la liste de plusieurs programmes fédéraux de soutien à l'enseignement et à la recherche avancée, allant des cours d'alphabétisation aux études postsecondaires spécialisées. Sont également mentionnés ici divers programmes qui encouragent la recherche universitaire sur la situation de la femme dans une société en évolution.

Nom du programme/service : Programme canadien de prêts aux étudiants

Organisme parrain : Secrétariat d'État du Canada

Description du programme/service :

Le Programme canadien de prêts aux étudiants offre des prêts par l'entremise des autorités provinciales en vue d'aider les étudiants du niveau postsecondaire à poursuivre leurs études à temps plein et à temps partiel.

Le Programme finance les études à temps plein à raison d'un montant pouvant aller jusqu'à 105 $ par semaine d'étude et jusqu'à concurrence de 2 500 $ dans le cas des étudiants qui suivent, à temps partiel, des cours d'une durée minimale de douze semaines qui ont été désignés comme faisant partie intégrante du programme de cours établi par un gouvernement provincial. L'intérêt relatif à ces prêts peut ne pas être exigé pendant une période pouvant aller jusqu'à 18 mois dans le cas d'étudiants temporairement invalides ou en chômage.

Admissibilité :

Tout(e) étudiant(e) à temps plein ou à temps partiel qui poursuit des études postsecondaires. Ce programme est offert dans toutes les provinces à l'exception du Québec et des Territoires du Nord-Ouest qui administrent leur propre programme de prêts aux étudiants.

Forme d'aide : Prêts

Pour de plus amples renseignements :

Programme canadien de prêts aux étudiants
Direction de l'aide aux étudiants
Secrétariat d'État du Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0M5
(819) 994-1844

Catégorie : Aide aux étudiants

Nom du programme/service : Bourses Canada

Organisme parrain : Ministère d'État chargé des Sciences et de la Technologie

Description du programme/service :

Le programme de Bourses Canada vise à reconnaître les étudiants exceptionnels et à les encourager à poursuivre des études universitaires de premier cycle en sciences naturelles, en génie et dans des disciplines connexes, et sensibiliser le public au rôle important que jouent ces disciplines dans la compétitivité économique future du Canada. Des 2 500 bourses attribuées chaque année, au moins 1 250 devront être accordées à des femmes.

Le programme est mis en oeuvre en deux étapes. Dans le cadre du programme provisoire de 1988, les établissements d'enseignement postsecondaire se sont vu attribuer un nombre de bourses en fonction du nombre de diplômes de premier cycle accordés dans les disciplines visées par le programme, avec au moins 10 bourses accordées à chaque province et territoire. Les universités désignaient les boursiers en fonction de leurs propres critères d'excellence scolaire. Un programme permanent est actuellement mis au point.

Les bourses sont de l'ordre de 2 000 $ par année et sont renouvables 3 fois, pour un montant maximum de 8 000 $.

Admissibilité :

Les étudiants du premier cycle suivant des études à plein temps et inscrits en première année d'une discipline admissible au sein d'établissements postsecondaires reconnus.

Forme d'aide : Financière

Pour de plus amples renseignements :

Programme Bourses Canada
Ministère d'État chargé des Sciences et de la Technologie
240, rue Sparks
Ottawa (Ontario)
K1A 1A1
(613) 993-1380

Nom du programme/service : Loi sur l'aide aux enfants des morts de la guerre (Éducation)

Organisme parrain : Ministère des Anciens combattants

Description du programme/service :

En vertu de la *Loi sur l'aide aux enfants des morts de la guerre (Éducation)*, le ministère des Anciens combattants doit fournir une allocation aux étudiants admissibles en sus de la pension aux orphelins versée par la Commission canadienne des pensions. En outre, le ministère peut verser une subvention pour les frais de scolarité, jusqu'à un maximum de 1 500 $ par année académique.

Admissibilité :

Pour être admissible à recevoir des prestations dans le cadre de ce programme, l'étudiant doit être le fils ou la fille d'un pensionné qui bénéficiait, au moment de son décès, d'une pension de la Commission canadienne des pensions équivalant à un degré d'invalidité de 48 p. 100 ou plus. D'autre part, l'étudiant doit fréquenter un établissement d'enseignement au Canada qui exige, comme condition d'admission, un diplôme d'études secondaires.

Forme d'aide : Financière

Modalités de demande :

Communiquer avec le bureau régional ou de district du ministère des Anciens combattants le plus près. (Voir la liste des bureaux régionaux du ministère des Anciens combattants aux pages 74-75.)

Pour de plus amples renseignements :

Ministère des Anciens combattants
C.P. 7700
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
C1A 8M9
(902) 566-8869

Bureaux régionaux du ministère des Anciens combattants

Ministère des Anciens combattants
Bureau régional du Pacifique
1185, rue Georgia ouest, pièce 400
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6E 4J5
(604) 666-2091
1-800-663-1931 (sans frais pour les résidents de la C.-B.)
1-800-663-0239 (sans frais pour les résidents du Yukon)

Ministère des Anciens combattants
Bureau régional des Prairies
C.P. 6050
Winnipeg (Manitoba)
R3C 4G5
(204) 949-4163
1-800-665-0091 (sans frais pour les résidents des Prairies)

Ministère des Anciens combattants
Bureau régional de l'Ontario
C.P. 3333, succursale A
Willowdale (Ontario)
M2N 5T5
(416) 224-4427
1-800-387-0930 (sans frais pour le code régional 807)
1-800-387-0919 (sans frais pour les codes régionaux 416, 519, 613, 705)

Ministère des Anciens combattants
Bureau régional du Québec
4545, chemin de la Reine-Marie
Montréal (Québec)
H3W 1W3
(514) 340-2035
1-800-361-6867 (sans frais)

Ministère des Anciens combattants
Bureau régional de l'Atlantique
C.P. 1002
Darmouth (Nouvelle-Écosse)
B2Y 3Z2
(902) 426-7931 (Nouvelle-Écosse)
1-800-565-1528 (sans frais pour les résidents du Nouveau-Brunswick
et de l'Île-du-Prince-Édouard)

Ministère des Anciens combattants
Sous-bureau régional de Terre-Neuve
Édifice Sir Humphrey Gilbert, 7e étage
165, rue Duckworth
C.P. 5068
St. John's (Terre-Neuve)
A1C 5V4
(709) 772-4716

Catégorie : Soutien à la recherche

Nom du programme/service : Subventions stratégiques : programmes thématiques

Organisme parrain : Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSHC)

Description du programme/service :

Le Programme des subventions stratégiques contribue à la recherche dans les domaines revêtant une importance à l'échelle nationale, de façon à accroître la compréhension des besoins et des problèmes sociaux et aide à pallier les lacunes dans des champs de recherche spécifiques reliés aux sciences humaines. Parmi les thèmes spécifiques, notons les femmes et le travail, les études et le travail au sein d'une société en évolution, la famille et la socialisation des enfants, le côté humain des sciences et de la technologie et la gestion des organisations au Canada.

Admissibilité :

Chercheurs qui sont citoyens canadiens ou résidents du Canada

Forme d'aide : Financière

Pour de plus amples renseignements :

Division des subventions stratégiques
Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
255, rue Albert
C.P. 1610
Ottawa (Ontario)
K1P 6G4
(613) 992-3027

Nom du programme/service : Bourse Thérèse F.-Casgrain
Bourse canadienne Bora Laskin pour la recherche sur les droits de la personne

Organisme parrain : Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSHC)

Description du programme/service :

La bourse Thérèse F.-Casgrain, qui sert à financer les recherches universitaires sur les femmes et l'évolution sociale au Canada, est administrée au nom de la fondation Thérèse F.-Casgrain. La bourse Bora Laskin sert à financer la recherche, de préférence à caractère interdisciplinaire ou multidisciplinaire, portant sur les droits de la personne, en mettant l'accent sur les questions liées au droit de la personne au Canada.

Admissibilité :

Les chercheurs affiliés aux universités canadiennes ainsi que les chercheurs qui jouissent d'une expertise reconnue dans leur domaine. Les candidats à la bourse Thérèse F.-Casgrain doivent être citoyens canadiens et avoir obtenu un doctorat avant de recevoir la bourse. Les candidats à la bourse Bora Laskin doivent être citoyens canadiens ou résider de façon permanente au Canada, et, doivent avoir obtenu un diplôme ou l'équivalent dans le domaine qui fera l'objet de la recherche.

Forme d'aide : Financière

Pour de plus amples renseignements :

Division des bourses
Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
255, rue Albert
C.P. 1610
Ottawa (Ontario)
K1P 6G4
(613) 992-0525

Catégorie : Soutien à la recherche

Nom du programme/service : Bourses et subventions de recherche

Organisme parrain : Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG)

Description du programme/service :

Dans le cadre de son programme de bourses et de subventions de recherche, le CRSNG investit plusieurs centaines de millions de dollars chaque année dans la recherche universitaire et la formation de nouveaux scientifiques et ingénieurs. Ce financement est accordé par l'intermédiaire des quatre principales activités du programme : les programmes de base, les programmes de bourses, la recherche orientée et l'aide générale à la recherche.

Admissibilité :

Universitaires canadiens ou étudiants qualifiés inscrits à des études à temps plein.

Forme d'aide : Financière

Pour de plus amples renseignements :

Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie
200, rue Kent
Ottawa (Ontario)
K1A 1H5
(613) 995-5992

Nom du programme/service : Secrétariat national de l'alphabétisation

Organisme parrain : Secrétariat d'État du Canada

Description du programme/service :

Le Secrétariat national de l'alphabétisation collabore avec les organismes communautaires, les entreprises privées, les syndicats et d'autres instances publiques en vue de faire en sorte que les Canadiens puissent acquérir le degré d'alphabétisation dont ils ont besoin pour participer à la vie économique dans une société avancée.

Le Secrétariat national de l'alphabétisation fournit les fonds aux projets d'alphabétisation financés conjointement avec les provinces et les territoires et il verse des fonds aux organisations qui s'occupent de l'alphabétisation de même qu'aux associations communautaires, aux entreprises et aux syndicats.

L'aide financière versée est destinée aux secteurs d'activité suivants :

- promotion et sensibilisation du public;
- échange de renseignements et coordination;
- activités d'extension et promotion de l'accès;
- matériel didactique et méthodes pédagogiques;
- recherche appliquée;
- projets-pilotes; et
- soutien organisationnel pour la revendication et la représentation.

Forme d'aide : Financière

Pour de plus amples renseignements :

Secrétariat national de l'alphabétisation
Secrétariat d'État du Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0M5
(819) 953-5280

Nom du programme/service : Programme d'études canadiennes

Organisme parrain : Secrétariat d'État du Canada

Description du programme/service :

Le Programme d'études canadiennes vise à accroître les connaissances que possède le public sur le Canada et à améliorer les capacités des Canadiens et des Canadiennes à acquérir de nouveaux renseignements concernant leur pays, en accroissant et en favorisant l'utilisation de matériel didactique axé sur les études canadiennes dans les domaines désignés suivants :

- la participation au civisme au Canada;
- l'alphabétisation au Canada;
- le Canada, nation souveraine;
- la diversité, l'égalité et le sens communautaire au Canada; et
- les sciences au Canada.

Il est possible d'octroyer des fonds pour la réalisation de matériel didactique imprimé, audio-visuel ou informatisé, axé sur les études canadiennes; pour les activités d'éducation publique et de télé-éducation dans les domaines désignés; et dans le cadre d'une formule où le gouvernement verse des sommes égales aux contributions du secteur privé à l'égard de projets d'études canadiennes.

Admissibilité :

Les projets doivent être d'envergure nationale ou inter-régionale; ils doivent être administrés dans les deux langues officielles et peuvent être proposés par des organismes bénévoles nationaux, des établissements ou des groupes non gouvernementaux, des ministères ou organismes provinciaux/territoriaux, des entreprises privées ou des particuliers. Les projets ne peuvent être financés par le Programme d'études canadiennes s'ils sont admissibles à une aide provenant d'autres programmes fédéraux.

Forme d'aide : Financière

Modalités de demande :

Les dates limites de soumission des demandes sont le 1er novembre et le 1er avril de chaque année pour toutes les catégories, sauf dans le cas de projets dans lesquels le secteur privé a injecté des fonds; pour ces derniers, les demandes sont acceptées n'importe quand.

Pour de plus amples renseignements :

Direction des études canadiennes
Secrétariat d'État du Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0M5
(819) 994-1544

Catégorie : Promotion de l'éducation

Nom du programme/service : Sciences et Culture Canada

Organismes parrains : Approvisionnements et services Canada ainsi que le ministère d'État chargé des Sciences et de la Technologie.

Description du programme/service :

Le programme Sciences et Culture Canada vise à promouvoir une culture davantage axée sur la science au Canada en sensibilisant de façon accrue le public aux réalisations scientifiques et technologiques, à renseigner le public sur le rôle de la science et de la technologie dans la société moderne, à améliorer les communications entre scientifiques et profanes et à sensibiliser davantage la jeunesse canadienne à la science et à la technologie.

Les fonds servent à assumer les coûts des activités éducatives liées à des sciences spécifiques, habituellement pour une période maximale d'un an. Un financement de base peut être alloué par tranches annuelles pendant une durée pouvant aller jusqu'à trois ans à des organismes ayant pour vocation de promouvoir la science et la technologie chez le grand public ou chez les jeunes.

Les critères varient suivant l'élément du programme, mais de façon générale, l'accent porte sur les répercussions éventuelles du projet et sur sa pertinence face aux objectifs du programme, à la taille et à l'envergure du public éventuel, et sur l'aptitude du requérant à obtenir des fonds d'autres sources.

Admissibilité :

Un financement de projets est offert à des organismes canadiens sans but lucratif, des éditeurs, des réalisateurs d'expositions ou d'ateliers, des établissements d'enseignement ainsi que des organismes du secteur privé. Un financement de base est fourni aux organismes canadiens dont le mandat consiste principalement à sensibiliser le public à la science et à la technologie, tandis qu'un financement de base pour l'élément jeunesse est offert aux organismes nationaux qui servent à promouvoir la science et la technologie chez les jeunes.

Forme d'aide : Financière

Pour de plus amples renseignements :

Agent de programmes
Sciences et culture Canada
Direction des programmes scientifiques
Approvisionnements et services Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0S5
(819) 956-1772

Catégorie : Promotion de l'éducation

Nom du programme/service : Information sur les programmes de formation en foresterie et dans des matières reliées au domaine forestier.

Organisme parrain : Service canadien des forêts

Description du programme/service :

Cette brochure gratuite présente les écoles techniques, les collèges et les universités qui offrent une formation en foresterie ou dans des matières reliées au domaine forestier. La liste est répartie par province et comprend tous les programmes postsecondaires d'une durée minimale d'un an.

Forme d'aide : Information

Pour de plus amples renseignements :

Service canadien des forêts
Direction des communications
Place Vincent Massey
351, boul. St-Joseph
Hull (Québec)
K1A 1G5
(819) 997-1107

LES SERVICES SOCIAUX ET LA SANTÉ

Les systèmes de services sociaux et de soins de santé du Canada comptent parmi les plus complets dans le monde. Le gouvernement a la ferme volonté d'assurer et d'appuyer l'accès de tous les Canadiens et Canadiennes à un éventail complet de services de santé et de services sociaux.

En vertu des ententes qu'il a conclues avec les provinces et les territoires aux termes du Régime d'assistance publique du Canada, le gouvernement absorbe 50 p. 100 des dépenses engagées par les provinces, les territoires et les municipalités pour fournir de l'aide et des services sociaux aux Canadiens et Canadiennes qui sont dans le besoin ou qui sont susceptibles de l'être. Aux termes de la *Loi canadienne sur la santé*, le gouvernement fédéral partage avec les provinces et les territoires le coût des soins hospitaliers et médicaux ainsi que certains autres services de soins prolongés.

Quant aux interventions directes du gouvernement fédéral, elles couvrent une vaste gamme de besoins de santé et sociaux, qui vont de la garde des enfants aux pensions de retraite, des logements sociaux à l'encouragement à un mode de vie sain et à la bonne forme physique.

La liste des programmes et services présentés dans ce chapitre prouve l'ampleur de l'engagement fédéral dans les domaines des services sociaux et de la promotion de la santé. Les programmes et services qui intéressent expressément les femmes âgées et les femmes handicapées sont regroupés à part.

Nom du programme/service : Programmes de service social

Organisme parrain : Santé et Bien-être social Canada

Description du programme/service :

La Direction générale des programmes de service social de Santé et Bien-être social Canada encourage et appuie les programmes destinés aux Canadiens et Canadiennes les plus démunis en s'assurant que ceux-ci ont un dernier recours pour satisfaire à leurs besoins fondamentaux au plan économique.

Parmi les éléments ayant trait aux programmes, on compte :

- l'administration du Régime d'assistance publique du Canada;
- des subventions nationales au bien-être social;
- une division de la prévention de la violence familiale;
- une stratégie nationale sur la garde des enfants;
- un bureau national d'adoption;
- une division concernant les personnes handicapées;
- le programme Nouveaux Horizons à l'intention des gens du troisième âge; et
- des contributions au Programme d'aide à l'autonomie des aîné(e)s.

La Direction générale des programmes de service social appuie également l'élaboration, la coordination et la prestation de services dans le secteur du bénévolat en subventionnant de la recherche, en accordant des bourses d'étude et en finançant des organismes bénévoles nationaux dans ce domaine.

Pour de plus amples renseignements :

Direction générale des programmes de service social
Santé et Bien-être social Canada
Édifice Brooke Claxton
Ottawa (Ontario)
K1A 1B5
(613) 957-2913

Nom du programme/service : Conseil national du bien-être social

Organisme parrain : Santé et Bien-être social Canada

Description du programme/service :

Le Conseil national du bien-être social, composé de citoyens et citoyennes, joue le rôle d'organisme consultatif auprès du ministre de Santé et Bien-être social Canada. En plus de fournir des conseils au ministre, le Conseil publie des rapports sur la pauvreté et sur la politique sociale. Certains rapports ont traité entre autres de statistiques sur la pauvreté, de la réforme fiscale, de la sécurité du revenu, du bien-être social, de l'emploi, des travailleurs pauvres et de l'assurance-maladie.

Formes d'aide :

Information
Promotion
Recherche

Pour de plus amples renseignements :

Conseil national du bien-être social
Santé et Bien-être social Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0K9
(613) 957-2961

Nom du programme/service : Subventions nationales au bien-être social

Organisme parrain : Santé et Bien-être social Canada

Description du programme/service :

Le Programme de subventions nationales au bien-être social sert à financer des projets d'organisations publiques, bénévoles et sans but lucratif. Le financement est offert pour des projets de recherche à court terme, des projets pilotes et pour de la formation dans le domaine du service social. Les organisations bénévoles oeuvrant dans le domaine des services sociaux à l'échelle nationale peuvent également obtenir des subventions de fonctionnement.

Admissibilité :

Les groupes et particuliers qui oeuvrent dans le domaine des services sociaux.

Forme d'aide : Financière

Pour de plus amples renseignements :

Subventions nationales au bien-être social
Santé et Bien-être social Canada
Édifice Brooke Claxton
Ottawa (Ontario)
K1A 1B5
(613) 957-2895

Catégorie : Services sociaux

Nom du programme/service : La *Loi sur les pensions*

Organisme parrain : Ministère des Anciens combattants

Description du programme/service :

La *Loi sur les pensions* prévoit des prestations pour les anciens combattants, les anciens membres des Forces armées canadiennes et pour certains civils ayant participé à l'effort de guerre du Canada, lors du décès ou d'une invalidité résultant du service militaire.

La *Loi* prévoit divers avantages pour les anciens combattants et leurs personnes à charge, notamment :

- une pension d'invalidité non imposable aux anciens combattants atteints d'une invalidité attribuable à leur service militaire;
- une indemnité non imposable aux anciens prisonniers de guerre;
- une pension d'invalidité additionnelle pour le conjoint et les enfants à charge du prestataire d'une pension d'invalidité ou d'une indemnité d'ancien prisonnier de guerre;
- des prestations au survivant pour le conjoint et les enfants admissibles de l'ancien combattant décédé qui recevait ou aurait dû recevoir une pension d'invalidité ou une indemnité de prisonnier de guerre;
- une allocation pour soins auxiliaires au pensionné complètement invalide et ayant besoin de soins;
- une allocation pour vêtements au pensionné qui doit porter un appareil spécial ou qui nécessite des vêtements spécialement adaptés;
- une allocation pour incapacité exceptionnelle au pensionné, lorsque cette incapacité est attribuable à l'état pour lequel il reçoit une pension;
- des frais de soins au mourant et d'inhumation, lorsque la succession du pensionné n'est pas suffisante pour couvrir ces frais.

Admissibilité :

Anciens combattants invalides et anciens membres des Forces armées canadiennes. Une aide moins importante est également accordée à d'autres groupes de citoyens et citoyennes, notamment les civils ayant participé à l'effort de guerre du Canada.

Formes d'aide :

Aide financière
Traitement médical
Services de consultation
Services juridiques

Modalités de demande :

Communiquer avec le bureau du ministère des Anciens combattants le plus près. (Pour une liste des bureaux régionaux, voir les pages 74-75.)

À noter qu'une aide dans la préparation et la présentation d'une demande en vertu de la *Loi sur les pensions* peut être obtenue auprès d'un bureau de services juridiques des pensions ou d'un agent d'aide sociale d'une association d'anciens combattants comme la Légion royale canadienne. (Consulter les pages bleues de l'annuaire téléphonique, sous la rubrique « Gouvernement du Canada » pour connaître le numéro de téléphone du bureau local de services juridiques des pensions.)

Pour de plus amples renseignements :

Ministère des Anciens combattants
C.P. 7700
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
C1A 8M9
(902) 566-8869

Catégorie : Services sociaux

Nom du programme/service : Allocations aux anciens combattants/ allocations de guerre pour les civils

Organisme parrain : Ministère des Anciens combattants

Description du programme/service :

Le Programme d'allocations aux anciens combattants/allocations de guerre pour les civils verse un revenu mensuel d'appoint aux anciens combattants dont les états de service répondent aux critères et qui, en raison de leur âge ou de leur état de santé, ne peuvent subvenir à leurs propres besoins et à ceux de leurs personnes à charge. Les prestations comportent les éléments suivants :

- un revenu d'appoint mensuel non imposable destiné à permettre aux anciens combattants/civils et à leurs personnes à charge de subvenir aux dépenses de première nécessité;
- des allocations pour orphelins, établies en leur nom et calculées à des taux spéciaux;
- des allocations d'enfant à charge pour les enfants de moins de 18 ans et pour les enfants de 18 ans et plus qui sont inscrits à un programme d'études approuvé ou qui sont handicapés; et
- des subventions d'urgence pour frais de subsistance pouvant atteindre 500 $, disponibles pour des besoins urgents qu'il n'est pas possible de satisfaire autrement.

Admissibilité :

Anciens combattants et certains civils ayant servi dans un théâtre réel de guerre ou ayant subi une invalidité pendant leur service au Canada, leurs personnes à charge immédiates ou leurs survivants (conjoint et enfants).

Forme d'aide : Financière

Modalités de demande :

Communiquer avec un bureau régional ou de district du ministère des Anciens combattants ou avec un agent d'aide sociale de la Légion royale canadienne. (Pour une liste des bureaux régionaux du ministère des Anciens combattants, voir les pages 74-75.) Le demandeur, ou la personne qui présente la demande en son nom, doit fournir certains renseignements concernant les états de service et la situation de famille de l'ancien combattant ou du conjoint. Un état du revenu du demandeur et de son conjoint, s'il y a lieu, doit également être fourni.

Pour de plus amples renseignements :

Ministère des Anciens combattants
C.P. 7700
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
C1A 8M9
(902) 566-8144

Catégorie : Services sociaux

Nom du programme/service : Programme de soins de santé

Organisme parrain : Ministère des Anciens combattants

Description du programme/service :

Le programme de soins de santé du ministère des Anciens combattants permet d'assurer aux anciens combattants admissibles, de l'un ou l'autre sexe, les traitements médicaux et autres dont ils ont besoin de même que les services nécessaires pour leur permettre de demeurer autonomes dans leur propre maison ou dans la communauté.

En vertu de ce programme, les besoins des clients sont évalués et des plans de soins sont élaborés en vue de s'assurer que chaque ancien combattant reçoive le niveau d'aide financière et le type de services nécessaires. L'aide qui ne relève pas du ministère fait l'objet d'une entente avec des organismes provinciaux et municipaux ou d'autres organismes ou particuliers.

Les prestations de soins de santé et de traitement comprennent :

- les soins au domicile de l'ancien combattant;
- les soins dans un établissement du ministère, dans un établissement en sous-traitance ou dans un centre de soins communautaires;
- le paiement des honoraires des professionnels de la santé, des praticiens et des spécialistes; et
- la fourniture et l'entretien de prothèses et d'appareils orthopédiques, d'équipement spécialisé et de rénovations nécessaires pour surmonter un handicap physique ou compenser les effets du vieillissement.

Admissibilité :

Les prestataires d'une pension d'invalidité sont admissibles à recevoir des soins de santé et des traitements aux frais du ministère des Anciens combattants, qu'ils habitent au Canada ou non.

Lorsque les services sont prescrits par une autorité médicale et qu'îls ne sont pas couverts par les régimes d'assurance-maladie en vigueur, les frais de services de santé encourus au Canada peuvent être assumés par le ministère des Anciens combattants, dans le cas des anciens combattants ou des civils ayant servi dans un théâtre réel de guerre :

- qui reçoivent l'allocation aux anciens combattants/allocation de guerre pour les civils; ou
- qui auraient droit à l'allocation aux anciens combattants/allocation de guerre pour les civils si eux ou leur conjoint ne touchaient pas de prestations au titre de la *Loi sur la sécurité de la vieillesse* ou autre loi du même type d'un autre pays.

De plus, les anciens combattants avec au moins 365 jours de service au Canada ou à Terre-Neuve durant la Première ou la Seconde guerre mondiale, qui sont âgés de 65 ans ou plus et qui ont un faible revenu (par exemple ceux qui reçoivent le supplément garanti de revenu), sont admissibles à recevoir des prestations semblables à partir du 1er avril 1989.

Le ministère assume uniquement les frais de traitement des anciens combattants admissibles, et non ceux des conjoints ou des personnes à charge.

Modalités de demande :

Communiquer avec le bureau du ministère des Anciens combattants le plus près ou avec un agent d'aide sociale de la Légion royale canadienne. (Pour une liste des bureaux régionaux du ministère des Anciens combattants voir les pages 74-75.)

Pour de plus amples renseignements :

Ministère des Anciens combattants
C.P. 7700
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
C1A 8M9
(902) 566-8869

Catégorie : Services sociaux

Nom du programme/service : Obsèques et inhumation

Organisme parrain : Ministère des Anciens combattants

Description du programme/service :

Aux termes des Règlements sur l'inhumation des anciens combattants, le ministère des Anciens combattants peut verser une subvention destinée à couvrir une partie des frais d'obsèques et d'inhumation à certains anciens combattants et civils admissibles et fournir une pierre tombale standard pour cette personne admissible.

Admissibilité :

Les anciens combattants et certains civils ayant servi dans un théâtre réel de guerre et qui n'ont pas les moyens d'obtenir une inhumation digne au moment de leur mort.

Forme d'aide : Financière

Modalités de demande :

Communiquer avec le bureau du ministère des Anciens combattants le plus près ou s'adresser au bureau régional ou de district du ministère des Anciens combattants, ou à un agent d'aide sociale de la Légion royale canadienne. (Pour une liste des bureaux régionaux, voir les pages 74-75.)

Pour de plus amples renseignements :

Ministère des Anciens combattants
C.P. 7700
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
C1A 8M9
(902) 566-8144

Nom du programme/service : Caisse d'aide pour des projets spéciaux en matière de garde d'enfants

Organisme parrain : Santé et Bien-être social Canada

Description du programme/service :

La Caisse d'aide pour des projets spéciaux en matière de garde d'enfants est un mécanisme souple permettant d'encourager et d'évaluer l'innovation, de favoriser les approches nouvelles et la mise sur pied de services dans le domaine de la garde des enfants au Canada, par le biais d'une aide financière pour des activités de recherche, ainsi que des projets pilotes et de développement.

Les secteurs prioritaires de financement sont les suivants : les enfants indiens et inuits, les enfants ayant des besoins spéciaux, les enfants dont les parents travaillent par poste ou à temps partiel, les enfants des minorités culturelles, les enfants des zones rurales et d'autres milieux où les services doivent être souples, les enfants nécessitant des services à court terme, temporaires ou d'urgence et les enfants d'âge scolaire.

Admissibilité :

Les groupements communautaires, les associations professionnelles, les unités syndicales, les organisations sans but lucratif, les organismes volontaires, les établissements d'enseignement, les organismes provinciaux, territoriaux et municipaux ainsi que les particuliers.

Forme d'aide : Financière

Pour de plus amples renseignements :

Caisse d'aide pour des projets spéciaux en matière
de garde d'enfants
Santé et Bien-être social Canada
Immeuble Brooke Claxton, 6e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 1B5
(613) 954-8255 ou
(613) 957-0638

Catégorie : La violence familiale

Nom du programme/service : Division de la prévention de la violence familiale

Organisme parrain : Santé et Bien-être social Canada

Description du programme/service :

L'objectif de la Division est d'élaborer et de promouvoir une campagne nationale à long terme de lutte contre le problème de la violence familiale sous tous ses aspects, y compris la prévention et le traitement en ce qui a trait à la violence sexuelle ou autre à l'endroit des enfants, à la violence faite aux femmes et aux personnes âgées. La division coordonne toutes les initiatives fédérales relatives à la violence familiale et fournit des renseignements à ce sujet par l'intermédiaire du Centre national d'information sur la violence familiale.

En consultation avec d'autres ministères fédéraux, avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et avec le secteur non gouvernemental, la division élabore des politiques, stratégies et programmes de portée nationale dans le domaine de la violence familiale. Aussi, elle examine, coordonne et finance des projets qui sont soumis au ministère dans le cadre du programme de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants et la violence familiale. Les priorités en matière de financement comprennent la sensibilisation du public et la diffusion d'information, la formation et l'éducation des professionnels, l'évaluation des programmes et des services.

Formes d'aide : Information
Contributions

Pour de plus amples renseignements :

Division de la prévention de la violence familiale
Direction générale des programmes de service social
Santé et Bien-être social Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 1B5
(613) 957-0622

Nom du programme/service : Programmes de logement public

Organisme parrain : Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)

Description du programme/service :

Les programmes de logement public de la SCHL ont pour but de mettre des logements décents, bien gérés et abordables à la disposition des familles et des personnes qui n'ont pas accès à ce genre de logement dans le marché libre. Les locataires paient des loyers selon leur revenu.

Dans le cadre de ces programmes, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux se partagent les frais d'immobilisation et de fonctionnement des projets de logements publics qui sont sous l'entière responsabilité des provinces ou qui relèvent d'une association avec le gouvernement fédéral.

Admissibilité :

Les clients doivent avoir un revenu modeste et normalement, les logements sont attribués en priorité aux plus nécessiteux. Les systèmes d'évaluation provinciale, fondés sur les besoins, accordent une priorité aux demandeurs qui sont sur une liste d'attente.

Modalités de demande :

Communiquer avec le bureau régional de la SCHL, avec la société d'habitation provinciale ou une société d'habitation locale. (Pour une liste des bureaux régionaux de la SCHL, voir la page 100.)

Pour de plus amples renseignements :

Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)
682, chemin de Montréal
Ottawa (Ontario)
K1A 0P7
(613) 748-2000

Bureaux régionaux de la Société canadienne d'hypothèques et de logement

Société canadienne d'hypothèques et de logement
Bureau régional de la Colombie-Britannique et du Yukon
1500, rue Georgia ouest, pièce 800
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6G 3A1
(604) 666-2516

Société canadienne d'hypothèques et de logement
Bureau régional des Prairies et des Territoires du Nord-Ouest
410, 22e rue est, pièce 300
Saskatoon (Saskatchewan)
S7K 5T6
(306) 975-4929

Société canadienne d'hypothèques et de logement
Bureau régional de l'Ontario
2255, avenue Sheppard est
Willowdale (Ontario)
M2J 4Y1
(416) 495-2000

Société canadienne d'hypothèques et de logement
Bureau régional du Québec
Place du Canada, 9e étage
1010, rue de La Gauchetière ouest
Montréal (Québec)
H3B 2N2
(514) 283-4464

Société canadienne d'hypothèques et de logement
Bureau régional de l'Atlantique
Brunswick House, pièce 1200
44, Chipman Hill
C.P. 7320, succursale A
Saint-Jean (Nouveau-Brunswick)
E2L 4S7
(506) 648-4460

Nom du programme/service : Programme fédéral des coopératives d'habitation (1986)

Organisme parrain : Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)

Description du programme/service :

Le Programme fédéral des coopératives d'habitation favorise l'aménagement d'ensembles résidentiels appartenant à une coopérative de logement permanent sans but lucratif et gérée par cette dernière. Le programme offre une assurance-hypothèque sur les hypothèques affectées par la hausse des taux d'intérêt et une subvention permettant de maintenir les loyers aux prix du marché, ceci afin d'aider les coopératives à construire des logements neufs, acheter et réparer des logements déjà construits ou transformer en logements des bâtiments non résidentiels. Une aide est accordée si les paiements d'hypothèque et autres coûts d'exploitation durant la première année sont tels qu'ils nécessiteraient des loyers supérieurs aux prix du marché privé. La SCHL limite les frais afin que les logements demeurent modestes. L'objectif des coopératives d'habitation est d'assurer une sécurité d'occupation aux ménages à revenu modeste qui n'ont pas les moyens de s'acheter une maison. Les membres paient le plein prix. Dans chaque coopérative, certaines unités de logement sont subventionnées; elles sont réservées aux personnes dans le besoin et leur loyer est basé sur leur revenu. La plupart des projets comprennent des logements adaptés aux personnes handicapées.

Admissibilité :

Les coopératives de logement permanent sans but lucratif parrainent les projets de ce programme. Les résidents sont membres de la coopérative; les occupants des logements subventionnés doivent avoir été dans le besoin pour être admissibles.

Forme d'aide : Financière

Modalités de demande :

Communiquer avec le bureau local de la Société canadienne d'hypothèques et de logement le plus près. (Pour une liste des bureaux régionaux de la SCHL, voir la page 100.)

Pour de plus amples renseignements :

Société canadienne d'hypothèques et de logement
682, chemin de Montréal
Ottawa (Ontario)
K1A 0P7
(613) 748-2000

Nom du programme/service : Programme de logement sans but lucratif (1986)

Organismes parrains : Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et toutes les provinces et territoires à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard et des Territoires du Nord-Ouest.

Description du programme/service :

Le Programme de logement sans but lucratif aide les ménages dans le besoin qui ne peuvent pas trouver un logement locatif décent et abordable sur le marché privé en accordant une aide aux organismes qui acceptent de loger les ménages à faible revenu. Les locataires paient un loyer en fonction de leur revenu.

Le programme est offert aux organisations publiques et privées sans but lucratif, incluant les coopératives d'habitation, pour construire ou acheter des logements dont ils seront les propriétaires et les administrateurs. Ces logements doivent être mis à la disposition des ménages qui n'ont pas les moyens de se loger décemment sur le marché privé sans consacrer plus de 30 p. 100 de leur revenu à leur loyer. Le programme ne s'applique qu'aux ménages dont le revenu est inférieur à un plafond établi par la SCHL.

Le programme répond également à certains besoins spéciaux, en permettant, par exemple, la création de refuges pour les sans-abri ou de maisons de retraite pour les personnes âgées.

Admissibilité :

Les organismes de logement provinciaux et municipaux, les coopératives de logement et les sociétés publiques ou privées sans but lucratif peuvent parrainer des projets. Les locataires ou les ménages dans le besoin sont admissibles et sont habituellement choisis sur une liste d'attente de logements sociaux.

Forme d'aide : Financière

Modalités de demande :

Communiquer avec le bureau de la Société canadienne d'hypothèques et de logement le plus près. (Pour une liste des bureaux régionaux de la SCHL, voir la page 100.)

Pour de plus amples renseignements :

Société canadienne d'hypothèques et de logement
682, chemin de Montréal
Ottawa (Ontario)
K1A 0P7
Tél. : (613) 748-2000

Nom du programme/service : Programme de supplément au logement

Organisme parrain : Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)

Description du programme/service :

Le Programme de supplément au logement vient en aide aux ménages dans le besoin en réduisant leur loyer à un certain pourcentage de leur revenu. L'aide correspond à la différence entre le loyer du marché et le loyer exigé selon l'échelle revenu-loyer et elle est payée au locateur. Pour obtenir cette aide, un propriétaire d'édifice ou une organisation sans but lucratif doit signer une entente indiquant le nombre de logements à être subventionnés. Normalement, la province, ses représentants ou les coopératives d'habitation choisissent les ménages à faible revenu qui occuperont le logement.

Admissibilité :

Les familles et les particuliers qui vivent dans des appartements inadéquats et qui consacrent plus de 30 p. 100 de leur revenu au loyer.

Forme d'aide : Financière

Modalités de demande :

Communiquer avec le bureau de la Société canadienne d'hypothèques et de logement le plus près. (Pour une liste des bureaux régionaux de la SCHL, voir la page 100.)

Pour de plus amples renseignements :

Société canadienne d'hypothèques et de logement
682, chemin de Montréal
Ottawa (Ontario)
K1A 0P7
Tél. : (613) 748-2000

Nom du programme/service : Programme d'aide à la remise en état des logements (PAREL)
Programme d'aide à la restauration Canada-Québec (Province de Québec seulement)

Organismes parrains : Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et les provinces de Terre-Neuve, du Nouveau-Brunswick, du Québec et du Manitoba.

Description du programme/service :

Dans le cadre du Programme d'aide à la remise en état des logements et du Programme d'aide à la restauration Canada-Québec, on accorde des prêts en vue d'assumer les coûts des matériaux, de la main-d'oeuvre, des frais juridiques, du financement, des plans de construction et des permis de réparations majeures dans le cas des logements qui ne répondent pas aux normes. Une partie du prêt peut être non remboursable, selon le revenu des bénéficiaires.

Admissibilité :

Variable selon les provinces, mais les programmes visent généralement les familles ou les particuliers qui sont propriétaires de leur logement.

Forme d'aide : Financière

Modalités de demande :

Communiquer avec le bureau de la Société canadienne d'hypothèques et de logement le plus près. Les résidents de Terre-Neuve, du Nouveau-Brunswick, du Québec et du Manitoba rural obtiendront des renseignements auprès de leur société d'habitation provinciale. (Pour une liste des bureaux régionaux de la SCHL, voir la page 100.)

Pour de plus amples renseignements :

Société canadienne d'hypothèques et de logement
682, chemin de Montréal
Ottawa (Ontario)
(613) 748-2000

Nom du programme/service : Programme de réparations d'urgence (PRU)

Organisme parrain : Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)

Description du programme/service :

Le Programme de réparations d'urgence fournit une aide aux ménages en milieu rural ayant des besoins pressants de logement, afin de faire des réparations urgentes à leur maison lorsque l'état des lieux met en danger la santé et/ou la sécurité des occupants. Il s'agit uniquement de faire les réparations urgentes requises pour rendre le logement habitable et non pas d'amener le logement au niveau des normes minimales.

Admissibilité :

Les propriétaires-occupants ayant des besoins pressants de logement et qui vivent dans des régions ou localités rurales situées à l'extérieur des réserves et comptant une population de 2 500 personnes ou moins. Le logement doit constituer la résidence principale du client et nécessiter des réparations urgentes.

Forme d'aide : Financière

Modalités de demande :

Communiquer avec le bureau de la SCHL le plus près. (Pour une liste des bureaux régionaux, voir la page 100.) Les propriétaires-occupants résidant à Terre-Neuve, au Québec et dans les Territoires du Nord-Ouest obtiendront de plus amples renseignements auprès de leur société d'habitation provinciale ou territoriale.

Pour de plus amples renseignements :

Société canadienne d'hypothèques et de logement
682, chemin de Montréal
Ottawa (Ontario)
K1A 0P7
(613) 748-2000

Catégorie : Les femmes âgées

Nom du programme/service : Guide des programmes et services fédéraux pour les aîné(e)s

Organisme parrain : Santé et Bien-être social Canada

Description du programme/service :

Le guide énumère les programmes et les services que les ministères fédéraux offrent aux personnes âgées. Il décrit chacun brièvement et indique où s'adresser pour obtenir d'autres renseignements.

Forme d'aide : Information

Pour de plus amples renseignements :

Secrétariat du Troisième Âge
Santé et Bien-être social Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0K9
(613) 957-1968

Nom du programme/service : Programme Nouveaux Horizons

Organisme parrain : Santé et Bien-être social Canada

Description du programme/service :

Le programme Nouveaux Horizons encourage les Canadiens et Canadiennes âgés à mettre à contribution leurs compétences, leurs talents et leur expérience dans le cadre de projets auxquels eux-mêmes et d'autres membres de la collectivité peuvent participer. Le programme leur accorde des contributions financières afin de leur permettre de prendre part à des activités de groupe avec d'autres personnes de leur âge. Les projets doivent être proposés, organisés et mis sur pied par un groupe minimum de dix personnes, dont 70 p. 100 doivent être âgés d'au moins 60 ans ou plus et s'être retirés définitivement du marché du travail. Ces dix personnes doivent également être disposées à agir comme directeurs ou directrices de projets.

Les activités financées dans le cadre du programme Nouveaux Horizons appartiennent aux grandes catégories suivantes : histoire, bienfaisance, média/information, arts de la scène et du divertissement, organisation, recherche, sport et condition physique, éducation, interaction sociale, arts et métiers.

Forme d'aide : Financière

Modalités de demande :

Communiquer avec le bureau régional du programme Nouveaux Horizons le plus près. (Pour une liste des bureaux régionaux de Nouveaux Horizons, voir les pages 110-111.)

Pour de plus amples renseignements :

Division de l'information et de la liaison
Programme Nouveaux Horizons
Santé et Bien-être social Canada
Immeuble Brooke Claxton
Tunney's Pasture
Ottawa (Ontario)
K1A 1B5
(613) 957-2880

Bureaux régionaux du programme Nouveaux Horizons

Santé et Bien-être social Canada
Bureau régional
Programme Nouveaux Horizons
1525, 8e avenue ouest, pièce 104
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6J 1T5
(604) 666-2729

Santé et Bien-être social Canada
Bureau régional
Programme Nouveaux Horizons
9700, avenue Jasper, pièce 850
Edmonton (Alberta)
T5J 4C3
(403) 495-2754

Santé et Bien-être social Canada
Bureau régional
Programme Nouveaux Horizons
Federal Building, 4e étage
1975, rue Scarth
Régina (Saskatchewan)
S4P 3K4
(306) 780-5355

Santé et Bien-être social Canada
Bureau régional
Programme Nouveaux Horizons
Eaton Place
340, avenue Graham
Winnipeg (Manitoba)
R3C 4C2
(204) 983-2833

Santé et Bien-être social Canada
Bureau régional
Programme Nouveaux Horizons
2300, rue Yonge, pièce 1104
Toronto (Ontario)
M4P 1E4
(416) 973-1999

Santé et Bien-être social Canada
Sous-bureau régional
Programme Nouveaux Horizons
15, rue Duke est, 1er étage
Kitchener (Ontario)
N2H 1A2
(519) 742-5866

Santé et Bien-être social Canada
Bureau régional
Programme Nouveaux Horizons
Complexe Guy-Favreau
Tour est, pièce 212
200, boul. René-Lévesque ouest
Montréal (Québec)
H2Z 1X4
(514) 283-7306

Santé et Bien-être social Canada
Sous-bureau régional
Programme Nouveaux Horizons
1150, rue Claire-Fontaine, pièce 610
Québec (Québec)
G1R 5G4
(418) 648-4314

Santé et Bien-être social Canada
Bureau régional
Programme Nouveaux Horizons
Édifice Terminal Plaza, 3e étage
1222, rue Main
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 1H6
(506) 857-7007

Santé et Bien-être social Canada
Bureau régional
Programme Nouveaux Horizons
Édifice Kelly
3, promenade Harbour Side, suite 101
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
C1A 7M9
(902) 566-7857

Santé et Bien-être social Canada
Bureau régional
Programme Nouveaux Horizons
Édifice Halifax Insurance, 4e étage
5670, chemin Spring Garden
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 1H6
(902) 426-2741

Santé et Bien-être social Canada
Bureau régional
Programme Nouveaux Horizons
C.P. 1752, succursale C
St. John's (Terre-Neuve)
A1C 5P5
(709) 772-2279

Catégorie : Les femmes âgées

Nom du programme/service : Programme d'aide à l'autonomie des aîné(e)s

Organisme parrain : Santé et Bien-être social Canada

Description du programme/service :

Le Programme d'aide à l'autonomie des aîné(e)s accorde une aide financière aux groupes et organismes sans but lucratif pour réaliser des projets conçus pour améliorer l'indépendance et la qualité de vie des personnes âgées. Ce programme met l'accent sur des projets communautaires qui encouragent la participation des personnes âgées. La priorité est donnée aux projets qui nécessitent une participation active des personnes âgées au niveau de la conception et qui visent à répondre en particulier aux besoins des femmes âgées, des personnes âgées des zones rurales et isolées et de celles qui sont défavorisées pour diverses raisons. La période de financement maximum est de trois ans, et le total des contributions peut atteindre 750 000 $.

Les types de projets suivants peuvent être admissibles :

- les projets visant la création ou l'amélioration d'une ressource ou d'une organisation;
- les expériences pratiques pour évaluer le bien-fondé, la faisabilité et les implications pratiques d'un nouveau modèle de programme ou d'une formule visant à remédier à un problème nouveau ou persistant;
- les projets destinés à améliorer la qualité et l'accessibilité des renseignements sur un sujet donné; et
- les projets ayant pour but de développer les connaissances, les compétences et les capacités des personnes âgées ou des personnes qui travaillent avec elles.

Admissibilité :

Organisations volontaires, non gouvernementales et sans but lucratif.

Forme d'aide : Financière

Pour de plus amples renseignements :

Programme d'aide à l'autonomie des aîné(e)s
Direction générale des programmes de service social
Santé et Bien-être social Canada
Immeuble Brooke Claxton
Ottawa (Ontario)
K1A 1B5
(613) 952-9530

Catégorie : Les femmes handicapées

Nom du programme/service : Programme de participation des personnes handicapées (PPPH)

Organisme parrain : Secrétariat d'État du Canada

Description du programme/service :

Le Programme de participation des personnes handicapées est le principal programme fédéral ayant pour but d'aider financièrement les organisations bénévoles de personnes handicapées, ainsi que les groupes oeuvrant à promouvoir l'intégration sociale et la participation des personnes handicapées.

Admissibilité :

La priorité est accordée aux organisations de personnes handicapées, c'est-à-dire aux organisations bénévoles qui comptent parmi leurs membres et parmi leurs dirigeants une majorité de personnes handicapées physiquement ou mentalement. À défaut d'une organisation reconnue formée de personnes handicapées, on pourra prendre en considération les demandes d'organisations qui militent pour la défense des intérêts des personnes ayant une déficience mentale, une incapacité physique ou intellectuelle.

Les demandes présentées conjointement par des organisations de personnes handicapées et d'autres groupes bénévoles ou communautaires sont également admissibles pourvu que l'organisation de personnes handicapées démontre qu'elle serait effectivement responsable de l'activité pour laquelle une aide financière est demandée.

Formes d'aide :
Aide financière
Information
Consultation

Modalités de demande :

Pour les activités à caractère provincial ou local, communiquer avec le bureau régional du Secrétariat d'État le plus près. (Pour une liste des bureaux régionaux du Secrétariat d'État, voir les pages 115-117.) Pour des projets d'envergure nationale, communiquez avec le Programme de participation des personnes handicapées, à Ottawa.

Pour de plus amples renseignements :

Programme de participation des personnes handicapées
Secrétariat d'État
Ottawa (Ontario)
K1A 0M5
(819) 997-2413 (Visuor)

Bureaux régionaux du Secrétariat d'État du Canada

Secrétariat d'État du Canada
Bureau régional
Federal Building, pièce 240
308, rue Main
Whitehorse (Yukon)
Y1A 2B5
(403) 668-2721

Secrétariat d'État du Canada
Bureau régional
Scotia Centre, pièce 204
1502, avenue Franklin
C.P. 610
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)
X1A 2N5
(403) 920-8270

Secrétariat d'État du Canada
Bureau régional
1525, 8e Avenue ouest, pièce 207
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6J 1T5
(604) 666-0176

Secrétariat d'État du Canada
Bureau régional
816, rue Government, pièce 105
Victoria (Colombie-Britannique)
V8W 1W9
(604) 388-0219

Secrétariat d'État du Canada
Bureau régional
1433, rue St. Paul, pièce 102
Kelowna (Colombie-Britannique)
V1Y 2E4
(604) 763-5322

Secrétariat d'État du Canada
Bureau régional
9700, avenue Jasper, pièce 220
Edmonton (Alberta)
T5J 4C3
(403) 495-3350

Secrétariat d'État du Canada
Bureau régional
220, 4e Avenue sud-est, pièce 254
Calgary (Alberta)
T2P 3C1
(403) 292-5541

Secrétariat d'État du Canada
Bureau régional
2101, rue Scarth, pièce 200
Régina (Saskatchewan)
S4P 2H9
(306) 780-5540
(306) 780-7289

Secrétariat d'État du Canada
Bureau régional
Financial Building, pièce 505
230, 22e Rue est
Saskatoon (Saskatchewan)
S4K 0E7
(306) 975-4146
(306) 975-5298

Secrétariat d'État du Canada
Bureau régional
303, rue Main, pièce 200
Winnipeg (Manitoba)
R3C 3G7
(204) 983-3601
1-800-782-0107 (sans frais)

Secrétariat d'État du Canada
Bureau régional
150, rue Kent, pièce 903
Ottawa (Ontario)
K1A 0M5
(613) 996-5977

Secrétariat d'État du Canada
Bureau régional
25, avenue St. Clair est, pièce 200
Toronto (Ontario)
M4T 1M2
(416) 973-7541

Secrétariat d'État du Canada
Bureau régional
150, rue Main ouest, pièce 425
Hamilton (Ontario)
L8P 1H8
(416) 572-2355

Secrétariat d'État du Canada
Bureau régional
450, rue Talbot, rez-de-chaussée
London (Ontario)
N6A 5C9
(519) 679-4335

Secrétariat d'État du Canada
Bureau régional
19, rue Lisgar, pièce 326
Sudbury (Ontario)
P3E 3L4
(705) 675-0621

Secrétariat d'État du Canada
Bureau régional
Federal Building, pièce 234
33, rue South Court
Thunder Bay (Ontario)
P7B 2W6
(807) 345-2316

Secrétariat d'État du Canada
Bureau régional
Complexe Guy-Favreau
Tour ouest, 10e étage
200, boul. René-Lévesque ouest
Montréal (Québec)
H2Z 1X4
(514) 283-3150

Secrétariat d'État du Canada
Bureau régional
Complexe St-Amable
Québec (Québec)
G1R 5G2
(418) 648-5610

Secrétariat d'État du Canada
Bureau régional
860, rue Main, pièce 504
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 1G2
(506) 857-7066

Secrétariat d'État du Canada
Bureau régional
Édifice Dominion, pièce 316
97, rue Queen
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
C1A 4A9
(902) 566-7188

Secrétariat d'État du Canada
Bureau régional
5281, rue Duke
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 3M1
(902) 426-6227
1-800-426-6227 (sans frais)

Secrétariat d'État du Canada
Bureau régional
Atlantic Place, 8e étage
215, rue Water
C.P. 75
St. John's (Terre-Neuve)
A1C 6C9
(709) 772-5566

Catégorie : Les femmes handicapées

Nom du programme/service : Programme d'aide à la remise en état des logements (PAREL) pour les personnes handicapées
Programme d'aide à la restauration Canada-Québec (PARCQ)

Organismes parrains : Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et les provinces de Terre-Neuve, du Nouveau-Brunswick et du Québec.

Description du programme/service :

Ces programmes accordent une aide financière aux propriétaires, occupants ou bailleurs, afin qu'ils puissent effectuer les travaux nécessaires pour rendre leurs logements mieux adaptés aux besoins des personnes handicapées. Le montant de l'aide destiné aux propriétaires-occupants est en fonction de leur revenu.

Admissibilité :

Propriétaires-occupants à faible revenu et propriétaires-bailleurs qui entreprennent des travaux pour modifier un logement occupé ou destiné à être occupé par une personne handicapée.

Forme d'aide : Financière

Modalités de demande :

Communiquer avec le bureau régional de la SCHL le plus près, ou avec la société d'habitation provinciale dans les provinces de Terre-Neuve, du Nouveau-Brunswick et du Québec. (Pour une liste des bureaux régionaux, voir la page 100.)

Pour de plus amples renseignements :

Société canadienne d'hypothèques et de logement
682, chemin de Montréal
Ottawa (Ontario)
K1A 0P7
(613) 748-2000

Nom du programme/service : Programme de transport des personnes handicapées

Organisme parrain : Transports Canada

Description du programme/service :

Le Programme de transport des personnes handicapées finance des initiatives qui visent à accroître l'accès des personnes handicapées aux moyens de transport relevant de la compétence du gouvernement fédéral.

Les principales initiatives du programme sont :

- la recherche, le développement, la démonstration ou l'évaluation de taxis, de fourgonnettes et d'autocars accessibles ainsi que des systèmes de fixation des chaises roulantes dans les véhicules. De plus, des activités visant à réduire les obstacles pour les personnes ayant des difficultés visuelles et auditives sont présentement en cours;
- un manuel destiné à aider des groupes à mettre sur pied des services de transport bénévoles dans des petites collectivités;
- l'achat de véhicules modifiés facilitant le transport de personnes handicapées et âgées dans de petites zones urbaines et rurales;
- l'élaboration d'un programme de formation pour les préposés aux véhicules de transport pour handicapés; et
- l'élaboration de documents d'information et d'ateliers à l'intention des consommateurs, de l'industrie, du personnel enseignant et des représentants officiels.

Formes d'aide :
Aide financière
Information
Recherche et développement

Pour de plus amples renseignements :
Programme de transport des personnes handicapées
Transports Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0N5
(613) 991-6412 (Visuor)

Catégorie : Les femmes handicapées

Nom du programme/service : Programme pour les personnes handicapées restant à la maison

Organisme parrain : Approvisionnements et Services Canada

Description du programme/service :

Le Programme pour les personnes handicapées restant à la maison fournit des possibilités d'emploi aux personnes handicapées qui, provisoirement ou en permanence, ne peuvent travailler à l'extérieur du foyer. Le travail peut inclure : la dactylographie, la révision, la vérification, le codage, le classement, l'expédition de courrier et le traitement de textes. Les compétences et les aptitudes des participants déterminent la nature du travail qui peut leur être confié.

Admissibilité :

Les personnes handicapées qui ne peuvent travailler dans un bureau, mais qui possèdent des compétences et parfois leur propre équipement (ordinateur, machine de traitement de texte, etc.).

Forme d'aide : Possibilités d'emploi

Pour de plus amples renseignements :

Programme pour les personnes handicapées restant
à la maison
Chef, Équité en matière d'emploi
Direction de la planification des ressources humaines
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0S5
(819) 997-5070

Nom du programme/service : Direction générale des services et de la promotion de la santé

Organisme parrain : Santé et Bien-être social Canada

Description du programme/service :

La Direction générale des services et de la promotion de la santé de Santé et Bien-être social Canada encourage l'action volontaire dans le domaine de la santé comme moyen de permettre aux Canadiens et Canadiennes de protéger ou d'améliorer leur santé.

La Direction gère le Programme de contributions à la promotion de la santé, qui appuie toute une gamme de projets répartis en trois grandes catégories : autonomie, entraide et modification du milieu. La priorité est accordée aux projets qui s'adressent à l'un ou l'autre des groupes cibles suivants : les enfants et la jeunesse, les femmes, les personnes âgées et les personnes handicapées.

La Direction des services et de la promotion de la santé fournit de l'information au public dans de nombreux domaines liés à la promotion de la santé.

Admissibilité :

Les demandes pour le Programme de contributions à la promotion de la santé peuvent être soumises par des organisations sans but lucratif, des associations professionnelles, des organismes volontaires et des établissements d'enseignement.

Forme d'aide :

Aide financière
Information
Publications

Modalités de demande :

Communiquer avec le bureau de Santé et Bien-être social Canada le plus près. (Pour une liste des bureaux régionaux de promotion de la santé, voir la page 122.)

Pour de plus amples renseignements :

Direction générale des services et de la promotion de la santé
Santé et Bien-être social Canada
Immeuble Jeanne-Mance
Ottawa (Ontario)
K1A 1B4
(613) 954-8579

Bureaux régionaux de la promotion de la santé

Santé et Bien-être social Canada
Promotion de la santé
Bureau régional du Pacifique
750, rue Cambie, pièce 425
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6B 4V5
(604) 666-6061

Santé et Bien-être social Canada
Promotion de la santé
Bureau régional des Prairies
213, avenue Notre-Dame, pièce 603
Winnipeg (Manitoba)
R3B 1N3
(204) 983-2554

Santé et Bien-être social Canada
Promotion de la santé
Bureau régional de l'Ontario
2221, rue Yonge, suite 605
Toronto (Ontario)
M4S 2B4
(416) 973-6484

Santé et Bien-être social Canada
Promotion de la santé
Bureau régional du Québec
Complexe Guy-Favreau
Tour est, pièce 210
200, boul. René-Lévesque ouest
Montréal (Québec)
H2Z 1X4
(514) 283-4589

Santé et Bien-être social Canada
Promotion de la santé
Bureau régional de l'Atlantique
Tour Duke, Scotia Square
5251, rue Duke, pièce 1110
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 1R9
(902) 426-2700

Nom du programme/service : Programme pour les femmes — Sports Canada

Organisme parrain : Condition physique et Sport amateur Canada

Description du programme/service :

Dans le but de réaliser l'égalité des femmes dans le sport au Canada, le programme :

- aide financièrement les associations nationales de sport et de condition physique, par le biais du Programme de contributions aux associations nationales, pour réaliser des projets visant à accroître la participation des femmes dans les sports;
- administre le programme Les femmes dans le leadership sportif, qui permet aux femmes qualifiées d'accéder à des postes d'entraîneures, d'administratrices et de cadres supérieurs au sein des organismes nationaux de sport et des établissements affiliés;
- gère et coordonne des projets spécifiques pour améliorer la situation des femmes et des filles comme participantes et comme chefs de file dans tous les aspects du sport au Canada; et
- sensibilise le public à la promotion de la femme dans le sport.

Formes d'aide :
Aide financière
Recherche
Information
Conseils

Pour de plus amples renseignements :
Programme pour les femmes — Sports Canada
Condition physique et Sport amateur
365, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0X6
(613) 992-9231

Catégorie : Sport et condition physique

Nom du programme/service : Femmes en marche — Condition physique Canada

Organisme parrain : Condition physique et Sport amateur Canada

Description du programme/service :

- Dans le but de donner aux filles et aux femmes les mêmes chances de participer à tous les aspects de l'activité physique et d'en bénéficier, le programme Femmes en marche a produit des rapports sur les besoins d'activité physique des femmes âgées, des filles et des femmes handicapées. Il a aussi publié un dépliant visant à accroître la sensibilisation aux questions liées à la participation féminine dans les activités physiques ainsi qu'un guide pour les agents de programmes concernés par la question. En outre, des lignes directrices ont été élaborées pour éliminer les stéréotypes sexistes du matériel écrit et visuel de promotion du sport et de l'activité physique.

Formes d'aide :
Aide financière
Recherche
Information
Conseils

Pour de plus amples renseignements :
Femmes en marche — Condition physique Canada
Condition physique et Sport amateur
365, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0X6
(613) 995-0618

LES FEMMES ET LA LOI

La *Charte canadienne des droits et libertés* garantit à tous les Canadiens et Canadiennes l'égalité devant la loi et leur droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination fondée sur un certain nombre de motifs, dont le sexe.

Certes, les droits à l'égalité contenus dans la *Charte* sont un facteur primordial pour l'égalité des chances, mais la réalisation d'une société vraiment juste exige aussi une prise en considération de l'incidence des autres lois sur la vie des femmes.

Dans ce chapitre, on trouvera des renseignements sur les interventions du gouvernement fédéral en matière de droits de la personne, et sur les programmes qui favorisent la réflexion en vue d'éventuelles réformes du système juridique canadien.

Nom du programme/service : Commission canadienne des droits de la personne

Description du programme/service :

La Commission canadienne des droits de la personne vise à assurer, dans les domaines de compétence fédérale, que toute personne ait accès à l'emploi, aux biens, aux services et aux moyens d'hébergement sans discrimination fondée sur l'un ou l'autre des motifs énumérés dans la *Loi canadienne sur les droits de la personne*.

La *Loi* interdit expressément toute discrimination fondée notamment sur la race, l'origine éthnique ou nationale, la couleur, la religion, l'âge, le sexe (y compris la grossesse ou l'accouchement), l'état matrimonial ou la situation de famille. Elle interdit également la discrimination à l'égard des handicapés et des personnes condamnées qui ont obtenu un pardon. Elle prévoit l'examen des plaintes par la Commission canadienne des droits de la personne, qui statuera à cet égard. La Commission peut demander à un tribunal des droits de la personne de faire une enquête indépendante sur une affaire. Ce tribunal peut ordonner la prise de mesures appropriées pour régler une situation précise et peut ordonner le versement d'une indemnité s'il s'avère qu'il y a eu discrimination.

La Commision est aussi responsable de la vérification des données qui lui sont soumises en vertu de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*. Elle peut prendre l'initiative de plaintes contre une entreprise relevant de la compétence fédérale lorsque les femmes et les membres des autres groupes désignés sont sous-représentés.

La Commission offre également des programmes de sensibilisation et des publications au public intéressé.

Admissibilité :

Les bénéficiaires de prestations et de services du gouvernement fédéral, les personnes qui désirent bénéficier de biens et de services du gouvernement fédéral ainsi que les personnes qui cherchent à obtenir des biens et services d'entreprises régies par le gouvernement fédéral.

Les employé(e)s relevant de la compétence du gouvernement fédéral, y compris les employé(e)s de la Fonction publique et des secteurs d'activité régis par le gouvernement fédéral, par exemple les lignes aériennes et les banques.

Formes d'aide :

Règlement des plaintes
Information
Sensibilisation

Modalités de demande :

Communiquer avec le bureau régional de la Commission des droits de la personne le plus près. (Pour une liste des bureaux régionaux, voir les pages 128-129.)

Pour de plus amples renseignements :

Commission canadienne des droits de la personne
90, rue Sparks, 4e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 1E1
(613) 995-1151
(614) 995-5211 (Visuor)

Bureaux régionaux de la Commission canadienne des droits de la personne

Commission canadienne des droits de la personne
Bureau régional de l'Ouest
609, rue Hastings ouest, pièce 600
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6B 4W4
(604) 666-2251
(604) 666-3071 (Visuor)

Commission canadienne des droits de la personne
Bureau régional de l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest
10506, avenue Jasper, pièce 401
Edmonton (Alberta)
T5J 2W9
(403) 420-4040
(403) 420-4180 (Visuor)

Commission canadienne des droits de la personne
Bureau régional des Prairies
275, avenue Portage, pièce 718
Winnipeg (Manitoba)
R3B 2B3
(204) 983-2189
(204) 983-2882 (Visuor)

Commission canadienne des droits de la personne
Bureau régional de la Capitale nationale
270, rue Albert, pièce 915
C.P. 2052, succursale D
Ottawa (Ontario)
K1P 5W3
(613) 996-0026
(613) 998-5927 (Visuor)

Commission canadienne des droits de la personne
Bureau régional de l'Ontario
55, avenue St. Clair est, pièce 623
Toronto (Ontario)
M4T 1M2
(416) 973-5527
(416) 973-8912 (Visuor)

Commission canadienne des droits de la personne
Bureau régional du Québec
1253, avenue McGill
Montréal (Québec)
H3B 2Y5
(514) 283-5218
(514) 283-1869 (Visuor)

Commission canadienne des droits de la personne
Bureau régional de l'Atlantique
5670, chemin Spring Garden, pièce 300
C.P. 3545, succursale postale Halifax sud
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 3J2
(902) 426-8390
(902) 426-9345 (Visuor)
1-800-565-1752 (sans frais)

Catégorie : Protection des droits de la personne

Nom du programme/service : Programme des droits de la personne

Organisme parrain : Secrétariat d'État du Canada

Description du programme/service :

Le Programme des droits de la personne finance des activités spécifiques, par exemple des conférences, des publications, l'élaboration de programmes de cours ou des projets d'éducation qui renforcent l'établissement, l'implantation ou la promotion des normes relatives aux droits de la personne.

Admissibilité :

Les organismes sans but lucratif aux paliers local et national.

Forme d'aide : Financière

Modalités de demande :

Communiquer avec le bureau régional du Secrétariat d'État le plus près. (Pour une liste des bureaux régionaux du Secrétariat d'État, voir les pages 115-117.)

Pour de plus amples renseignements :

Direction des droits de la personne
Secrétariat d'État du Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0M5
(819) 994-0586

Nom du programme/service : Fonds des droits de la personne

Organisme parrain : Ministère de la Justice

Description du programme/service :

Le Fonds des droits de la personne contribue à certains projets de recherches juridiques, des publications, des séminaires et conférences juridiques et des projets innovateurs d'éducation juridique du public liés aux aspects juridiques des droits de la personne.

Pour être admissibles, les projets doivent contribuer à la dissémination d'information relative à la *Charte des droits et des libertés*, faire progresser les droits de la personne au Canada ou promouvoir le développement de nos connaissances dans le domaine des droits de la personne. Les secteurs auxquels on accorde la priorité comprennent les droits en matière d'égalité, les droits linguistiques, d'autres dispositions spécifiques de la *Charte*, la législation concernant les droits de la personne, l'incidence au Canada du droit international sur les droits de la personne, l'étude comparée des droits de la personne (le Canada par rapport aux autres pays) et les répercussions des droits de la personne sur les questions de droit médical.

Admissibilité :

Les particuliers, les organismes non gouvernementaux et bénévoles, ainsi que d'autres groupes oeuvrant dans le secteur des aspects juridiques des droits de la personne.

Forme d'aide : Financière

Pour de plus amples renseignements :

Fonds des droits de la personne
Division de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*
Ministère de la Justice
239, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0H8
(613) 957-4921

Catégorie : Réforme du droit

Nom du programme/service : Fonds de contributions discrétionnaires

Organisme parrain : Ministère de la Justice

Description du programme/service :

Le Fonds de contributions discrétionnaires sert à la création de programmes, de services de formation et d'éducation publique et de projets de recherche qui favorisent et implantent des réformes au sein de l'appareil judiciaire. Le programme finance des projets dans un certain nombre de secteurs d'intérêt pour les femmes, notamment :

- abus sexuel des enfants;
- aide juridique;
- consultation et développement;
- réforme du droit criminel;
- victimes d'actes criminels;
- jeunes contrevenants;
- projets spéciaux pour les autochtones;
- vulgarisation et information juridique;
- violence familiale; et
- droit de la famille

Admissibilité :

Particuliers et organismes, gouvernements municipaux, provinciaux et territoriaux.

Forme d'aide : Financière

Pour de plus amples renseignements :

Section de la consultation et du développement
Ministère de la Justice
239, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0H8
(613) 957-9315

LES FEMMES ET LA CULTURE

Le gouvernement favorise la participation des femmes dans le domaine culturel, aussi bien comme gestionnaires que comme artistes. Leur talent, leur créativité et leur vision particulière ont renforcé les industries culturelles canadiennes. Par ailleurs, leur participation active à la production des oeuvres assure une image plus juste et mieux équilibrée des femmes dans les médias et autres manifestations culturelles.

Ce chapitre présente les interventions du gouvernement fédéral en faveur d'une participation accrue des femmes dans le domaine du cinéma. Il contient aussi la description des divers programmes de subventions offerts à la fois aux hommes et aux femmes dans le secteur culturel, ainsi que des initiatives fédérales visant à décourager les stéréotypes sexistes dans les médias électroniques.

Nom du programme/service : Bourses pour artistes
Programme Explorations
Aide aux organismes artistiques

Organisme parrain : Le Conseil des Arts du Canada

Description du programme/service :

Le Conseil des Arts du Canada a pour mission de « favoriser et promouvoir l'étude et la diffusion des arts ainsi que la production d'oeuvres d'art ». Il offre des bourses, subventions et services aux artistes et organismes artistiques engagés dans les domaines de la danse, de la musique, du théâtre, des arts visuels, des arts médiatiques, des lettres et de l'édition.

- Le programme Bourses aux artistes offre des bourses par voie de concours aux artistes professionnels des formes d'arts suivantes : architecture, arts visuels, cinéma, littérature (création littéraire et ouvrages de non-fiction), danse, multidisciplinarité, musique, performance, photographie, théâtre, vidéo, conservation et critique d'art (arts visuels et arts médiatiques). Les artistes peuvent solliciter une aide financière pour entreprendre des projets de création et/ou pour poursuivre des études avancées.

- Le programme Explorations est un programme varié et très large qui s'adresse aux nouveaux artistes et encourage les idées nouvelles. Les subventions sont accordées sur une base concurrentielle aux particuliers, groupes et organismes sans but lucratif (de niveaux d'expérience et de formation variés) qui veulent réaliser des projets originaux dans toute discipline artistiques ou combinaison de disciplines abordant de façon nouvelle l'expression créative ou répondant à des besoins précis de développement des arts. Comme ce qui constitue une « exploration » peut varier d'une région à l'autre du pays, le programme est fondé sur un système de jurys interdisciplinaires régionaux qui évaluent les propositions émanant du Nord du Canada, des provinces de l'Atlantique, du Québec, de l'Ontario, des Prairies et de la Colombie-Britannique.

- Les subventions aux organismes artistiques sont administrées par six services distincts : Danse, Musique et opéra, Théâtre, Création littéraire et édition, Arts visuels et Arts médiatiques.

Admissibilité :

L'artiste doit avoir la citoyenneté canadienne ou résider en permanence au Canada; il/elle aura terminé sa formation de base et/ou sera considéré(e) comme professionnel(le) dans sa discipline.

Les organismes artistiques (compagnies des arts de la scène, galeries d'art, maisons d'édition, organismes de soutien, etc.) sont soumis à certains critères : statut professionnel, haute qualité, appui de la collectivité, stabilité et gestion financière saine.

Forme d'aide : Financière

Pour de plus amples renseignements :

Le Conseil des Arts du Canada
Service des communications
99, rue Metcalfe
C.P. 1047
Ottawa (Ontario)
K1P 5V8
(613) 598-4365

Nom du programme/service : Studio D
Regards de femmes

Organisme parrain : Office national du film du Canada (ONF)

Description du programme/service :

Le Studio D et Regards de femmes permettent aux femmes de faire connaître leurs points de vue sur les questions sociales et d'accroître la sensibilisation personnelle, sociale et politique au moyen du cinéma. Grâce à ces deux studios de production qui leur sont réservés, (Studio D en anglais et Regards de femmes en français), les femmes peuvent travailler dans un climat de soutien mutuel, développer leur créativité par le cinéma et faire carrière dans ce métier.

Pour de plus amples renseignements :

Office national du film du Canada
C.P. 6100, succursale A
Montréal (Québec)
H3C 3H5
(514) 283-9534 (Studio D)
(514) 283-9318 (Regards de femmes)

Catégorie : Les femmes et les arts

Nom du programme/service : Programme national de production et de mise en marché — condition féminine

Organisme parrain : Office national du film du Canada (ONF)

Description du programme/service :

Le Programme national de production et de mise en marché — condition féminine, permet aux femmes de participer à la production et à la distribution de films et de vidéos dans toutes les régions du Canada en fournissant aux femmes l'occasion de faire connaître leurs points de vue par le biais des films et des vidéos.

Modalités de demande :

Le Programme national de production et de mise en marché est appliqué dans les studios de l'Office national du film à travers le Canada. (Pour une liste des studios de l'ONF, voir la page 139.)

Les films et les vidéos de l'ONF, de même que le catalogue des films et vidéos sur les femmes, sont disponibles dans les bureaux de l'ONF à travers le Canada. (Pour une liste des bureaux régionaux, voir les pages 139-140.)

Pour de plus amples renseignements :

Programme national de production et de mise en marché — condition féminine
Office national du film du Canada
C.P. 6100, succursale A
Montréal (Québec)
(514) 283-9458

Studios de l'Office national du film

Office national du film
Studio du Pacifique
1045, rue Howe, pièce 300
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6Z 2B1
(604) 666-2683

Office national du film
Studio du Nord-Ouest
Place Canada, pièce 120
9700, avenue Jasper
Edmonton (Alberta)
T5C 4C3
(403) 495-3013

Office national du film
Studio des Prairies
245, rue Main
Winnipeg (Manitoba)
R3C 1A7
(204) 983-2818

Office national du film
Studio de l'Ontario
Immeuble Mackenzie
1, rue Lombard
Toronto (Ontario)
M5C 1J6
(416) 973-3012

Office national du film
Studio de l'Atlantique
1572, rue Barrington
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 1Z6
(902) 426-5935

Bureaux régionaux de l'Office national du film

Office National du film
Bureau régional du Pacifique
1161, rue Georgia ouest
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6E 3G4
(604) 666-0718 (cinémathèque)

Office National du film
Bureau régional des Prairies
245, rue Main
Winnipeg (Manitoba)
R3C 1A7
(204) 949-4131 (cinémathèque)

Office National du film
Bureau régional de la Capitale nationale
150, rue Kent, pièce 642
Ottawa (Ontario)
K1A 0M8
(613) 996-4861 (cinémathèque)

Office National du film
Bureau régional de l'Ontario
Édifice Mackenzie
1, rue Lombard
Toronto (Ontario)
M5C 1J6
(416) 973-9093 (cinémathèque)

Office National du film
Bureau régional du Québec
Complexe Guy-Favreau
Tour est, pièce 102
200, boul. René-Lévesque ouest
Montréal (Québec)
H2Z 1X4
(514) 283-4823 (cinémathèque)

Office National du film
Bureau régional de l'Atlantique
1572, rue Barrington
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 1Z6
(902) 426-6001 (cinémathèque)

Nom du programme/service : Programme fédéral des femmes (PFF)

Organismes parrains : Office national du film du Canada et de nombreux ministères du gouvernement fédéral

Description du programme/service :

Le Programme fédéral des femmes a pour mandat de produire et de distribuer des films et des vidéos sur les femmes, pour les femmes et faits par des femmes. Ce programme permet de regrouper un noyau de ressources techniques et créatrices et d'entreprendre de nouveaux projets de films dont la justice sociale est le thème directeur et dont on s'attend à ce qu'ils provoquent des débats au sein de la communauté.

Modalités de demande :

On peut se procurer les films et vidéos du Programme fédéral des femmes dans les bureaux de l'Office national du film du Canada et dans la plupart des bibliothèques locales. (Pour une liste des bureaux régionaux, voir les pages 139-140.)

Pour de plus amples renseignements :

Productrice déléguée
Programme fédéral des femmes
Office national du film
C.P. 6100, succursale A
Montréal (Québec)
H3C 3H5
(514) 283-9534
(514) 283-9402 (Distribution)

Catégorie : Radiodiffusion

Nom du programme/service : Plaintes et demandes de renseignements émanant du public

Organisme parrain : Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC)

Description du programme/service :

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes est responsable de la réglementation et de la surveillance de tous les aspects du système de radiodiffusion canadien (radio, télévision, câble et télévision payante) de même que des réseaux de télécommunications sous juridiction fédérale.

Le respect des lignes directrices relatives aux stéréotypes sexuels adoptées par l'Association canadienne des radiodiffuseurs est une condition pour obtenir un permis de radiodiffusion du CRTC, lequel est chargé d'étudier les plaintes, notamment en ce qui concerne la programmation ou la publicité sexistes.

Les stations de radio et de télévision autorisées sont tenues par le CRTC de lui soumettre des rapports de temps à autre sur les initiatives prises pour éliminer les stéréotypes sexistes. De plus, l'Association canadienne des radiodiffuseurs a annoncé récemment la création d'un Conseil canadien des normes de la radiodiffusion, responsable d'administrer ses propres codes dont celui concernant les stéréotypes sexistes.

Formes d'aide : Information
Promotion
Recherche et analyse

Modalités de demande :

Toutes les plaintes devront être présentées par écrit. Votre lettre servira de document de base au CRTC pour évaluer votre plainte.

Pour de plus amples renseignements :

Le Secrétaire général
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
Ottawa (Ontario)
K1A 0N2
(819) 997-0313

LES FEMMES AUTOCHTONES

Individuellement ou comme membres de groupes, les femmes autochtones ont accès à toute une série de programmes et de services assurés par le gouvernement fédéral. Ce chapitre présente un échantillon des programmes et services fédéraux dispensés aux Indiens, aux Inuit et aux Métis — particuliers, familles et collectivités — dans les domaines de la santé, du logement et du développement.

Les lectrices et lecteurs sont priés de consulter les autres chapitres du guide, où sont décrits de nombreux autres services.

Nom du programme/service : Direction de l'effectif des bandes et des droits

Organisme parrain : Ministère des Affaires indiennes et du Nord

Description du programme/service :

La Direction de l'effectif des bandes et des droits examine les demandes d'inscription au statut d'Indien et d'appartenance aux effectifs de la bande. Cette démarche s'inscrit à l'intérieur des dispositions de la *Loi sur les Indiens* et confirme le statut d'indien et d'appartenance aux effectifs de la bande dans le cas où le ministère maintient la liste de l'effectif de la bande. La Direction fournit également un financement à chacune des bandes en vue de les aider à élaborer et à mettre en oeuvre leurs propres règles d'appartenance.

Admissibilité :

Les personnes admissibles en vertu des articles 6 et 7 de la *Loi sur les Indiens*.

Modalités de demande :

Les personnes admissibles doivent compléter une demande d'inscription au statut d'Indien, fournir des renseignements détaillés au sujet de la famille et de l'affiliation à une bande. Dans certains cas, il faudra aussi fournir de la documentation additionnelle telle que certificat de naissance, de mariage ou autre.

Pour de plus amples renseignements :

Le Registraire
Direction de l'effectif des bandes et des droits
Ministère des Affaires indiennes et du Nord
Ottawa (Ontario)
K1A 0H4
(613) 994-3902
1-800-567-9605 (sans frais)

Catégorie : Développement des autochtones

Nom du programme/service : Programme de développement économique des autochtones

Organisme parrain : Industrie, Sciences et Technologie Canada (MIST)

Description du programme/service :

Le Programme de développement économique des autochtones administre un fonds de 345 millions de dollars en vue d'aider les autochtones du Canada à devenir plus autonomes au plan économique par le biais de l'entrepreneurship. Le comité consultatif du Programme de développement économique des autochtones, dirigé par des autochtones, examine les propositions en matière d'expansion des affaires dans les quatre catégories suivantes : le développement des corporations financières et économiques autochtones; l'expansion économique communautaire; les initiatives commerciales et les projets spéciaux; et, la coordination.

Les projets sont évalués en fonction des critères suivants :

- établissement de l'autonomie au plan économique;
- succès au plan commercial;
- accroissement du nombre d'entreprises autochtones;
- amélioration des aptitudes en gestion des autochtones et des perspectives économiques;
- amélioration de l'accès des autochtones aux ressources de développement économique; et
- accroissement de la sensibilisation du public à l'égard de la contribution des autochtones à l'économie canadienne.

Admissibilité :

Indiens, Métis et Inuit inscrits ou non inscrits.

Forme d'aide : Financière

Modalités de demande :

Un guide d'information est offert aux personnes qui en font la demande. Les demandes d'aide seront acceptées jusqu'au 31 mars 1989. Les fonds prévus pour les projets approuvés devraient être utilisés avant le 31 mars 1992. Communiquer avec le bureau régional de développement économique des autochtones le plus près. (Pour une liste des bureaux régionaux, voir les pages 149-150.)

Pour de plus amples renseignements :

Programme de développement économique des autochtones
Industrie, Sciences et Technologie Canada
235, rue Queen
Ottawa (Ontario)
K1A 0H5
(613) 954-4061
1-800-267-9379 (sans frais)

Bureaux régionaux du Programme de développement économique des autochtones

Industrie, Sciences et Technologie Canada
Programme de développement économique des autochtones
Bureau régional des Territoires du Nord-Ouest
Édifice Precambrian, 10e étage
C.P. 6100
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)
(403) 920-8571

Industrie, Sciences et Technologie Canada
Programme de développement économique des autochtones
Bureau régional des Prairies
650, rue Georgia ouest, pièce 810
C.P. 11551
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6B 4N8
(604) 666-3871

Industrie, Sciences et Technologie Canada
Programme de développement économique des autochtones
Bureau régional du Centre
330, avenue Portage, 9e étage
C.P. 3130
Winnipeg (Manitoba)
R3C 4E6
(204) 983-7316

Industrie, Sciences et Technologie Canada
Programme de développement économique des autochtones
Bureau régional
880, Place Victoria, pièce 2604
C.P. 289
Montréal (Québec)
H4Z 1E8
(514) 283-1828

Nom du programme/service : Programme de développement social et culturel des autochtones

Organisme parrain : Secrétariat d'État du Canada

Description du programme/service :

Le Programme de développement social et culturel des autochtones finance divers projets conçus pour :

- stimuler l'expression sociale et culturelle des autochtones;
- encourager la participation des autochtones aux activités sociales et culturelles au sein de la collectivité et les aider à acquérir des aptitudes de façon à ce qu'ils participent pleinement;
- encourager les autochtones à préserver leur langue et promouvoir une connaissance et une compréhension accrues de l'histoire et des traditions autochtones, par la formation d'enseignants, l'élaboration de programmes de cours et le renforcement de l'identité culturelle.

Admissibilité :

Organismes bénévoles autochtones et institutions non gouvernementales de quartier, de la communauté, de la région, de la province ou du pays.

Forme d'aide : Financière

Modalités de demande :

Communiquer avec le bureau régional du Secrétariat d'État le plus près. (Pour une liste des bureaux régionaux, voir les pages 115-117.)

Pour de plus amples renseignements :

Programme de développement social et culturel des autochtones
Secrétariat d'État du Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0M5
(819) 997-3054

Catégorie : Logement des autochtones

Nom du programme/service : Programme de logement sans but lucratif dans les réserves

Organisme parrain : Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)

Description du programme/service :

Le Programme de logement sans but lucratif dans les réserves aide les autochtones qui vivent dans les réserves à obtenir un logement décent, et à un prix abordable, en subventionnant les logements locatifs appartenant aux bandes autochtones. La SCHL accorde, pendant la période d'amortissement du prêt, une subvention qui, ajoutée aux loyers payés par les occupants, couvre les frais de fonctionnement de l'ensemble d'habitation (remboursement du prêt, assurance, frais d'entretien, etc.). Le programme prévoit également une aide pour des logements dont le loyer est proportionnel aux revenus.

Admissibilité :

Les bandes indiennes qui ont besoin du programme et qui possèdent les compétences requises pour être en mesure de bien gérer un projet d'habitation.

Forme d'aide : Financière

Modalités de demande :

Communiquer avec la succursale de la SCHL la plus près. (Pour une liste des bureaux régionaux, voir la page 100.)

Pour de plus amples renseignements :

Société canadienne d'hypothèques et de logement
682, chemin de Montréal
Ottawa (Ontario)
K1A 0P7
(613) 748-2000

Nom du programme/service : Programme d'accession à la propriété et de logement locatif pour les ruraux et les autochtones.

Organismes parrains : Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), les provinces de Terre-Neuve, du Québec, du Nouveau-Brunswick, du Manitoba, de l'Alberta et les Territoires du Nord-Ouest.

Description du programme/service :

Le Programme d'accession à la propriété et de logement locatif pour les ruraux et les autochtones fournit un appui financier permanent aux familles admissibles, de façon à s'assurer que la partie du revenu familial consacrée au logement ne dépasse pas les 25 p. 100.

Admissibilité :

Familles à faible revenu habitant les zones rurales qui :

- vivent dans un logement inadéquat et qui devraient consacrer 30 p. 100 ou plus du revenu familial pour obtenir un logement convenable; ou celles qui
- vivent dans un logement convenable, mais qui consacrent plus de 30 p. 100 du revenu familial au logement.

Forme d'aide : Financière

Modalités de demande :

Communiquer avec le bureau de la Société canadienne d'hypothèques et de logement le plus près. (Pour une liste des bureaux régionaux, voir la page 100.)

Pour de plus amples renseignements :

Société canadienne d'hypothèques et de logement
682, chemin de Montréal
Ottawa (Ontario)
K1A 0P7
(613) 748-2000

Nom du programme/service : Programme de logement pour les autochtones en milieu urbain

Organismes parrains : Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et les provinces de Terre-Neuve, du Québec et du Manitoba.

Description du programme/service :

Le Programme de logement pour les autochtones en milieu urbain aide les ménages autochtones à faible revenu habitant les zones urbaines à obtenir un logement locatif à prix abordable, en fournissant des logements, par l'entremise d'organismes, aux familles qui, sans aide financière, consacreraient une proportion égale ou supérieure à 30 p. 100 de leur revenu familial au logement. Les fonds peuvent servir à construire des logements locatifs sans but lucratif, des coopératives de logement ou des logements conçus pour des besoins particuliers. De même, des prêts sans intérêt sont offerts aux groupes autochtones sans but lucratif en vue de mettre sur pied des projets.

Admissibilité :

L'aide est offerte aux groupes de logement sans but lucratif qui sont commandités par un organisme autochtone dans les régions urbaines où la population s'établit à 2 500 habitants ou plus.

Forme d'aide : Financière

Modalités de demande :

Communiquer avec le bureau de la Société canadienne d'hypothèques et de logement le plus près ou avec les sociétés d'habitation de Terre-Neuve, du Manitoba et du Québec. (Pour une liste des bureaux régionaux, voir la page 100.)

Pour de plus amples renseignements :

Société canadienne d'hypothèques et de logement
682, chemin de Montréal
Ottawa (Ontario)
K1A 0P7
(613) 748-2000

Nom du programme/service : Programme de nutrition — Santé communautaire

Organisme parrain : Santé et Bien-être social Canada

Description du programme/service :

Dans le but d'accroître la sensibilisation à une saine nutrition au sein des communautés indiennes et inuits, le Programme de nutrition — Santé communautaire offre un large éventail de publications et de documents de référence, conçus spécialement à l'intention des publics autochtones. Parmi les documents offerts, on retrouve :

- une brochure sur la nutrition prénatale, destinée aux parents;
- une banque nationale de données portant sur la façon d'allaiter et de nourrir son enfant;
- une trousse d'éducation familiale visant à promouvoir l'allaitement;
- une trousse scolaire d'éducation en nutrition visant à renforcer la fierté à l'égard des aliments traditionnels des autochtones et à encourager le choix d'aliments nutritifs;
- une trousse d'éducation sur le diabète à l'intention des jeunes autochtones; et
- un bulletin d'information biannuel.

Formes d'aide :

Information
Comités nationaux autochones
Ateliers de travail

Pour de plus amples renseignements :

Expert-conseil en nutrition
Direction générale des services médicaux
Santé et Bien-être social Canada
Immeuble Jeanne-Mance
Ottawa (Ontario)
K1A 0L3
(613) 954-8781

Catégorie : Santé des autochtones

Nom du programme/service : Programme national de lutte contre l'abus de l'alcool et des drogues chez les autochtones (PNLAADA)

Organisme parrain : Santé et Bien-être social Canada

Description du programme/service :

Le Programme national de lutte contre l'abus de l'alcool et des drogues chez les autochtones aide les Indiens et les Inuit et leurs communautés à mettre sur pied et à faire fonctionner des programmes visant à freiner et à empêcher l'usage répandu de l'alcool, de la drogue et des solvants parmi les habitants des réserves.

Les composantes du programme sont les suivantes.

- *Traitement* : Octroi de crédits pour des installations permettant d'accueillir des patients et de suivre leur état de santé par la suite.
- *Prévention* : Octroi de crédits pour des programmes communautaires visant à promouvoir un style de vie sain.
- *Recherche* : Programme de recherche conçu pour faire avancer les connaissances en ce qui concerne l'abus d'alcool et d'autres substances et les remèdes à apporter.
- *Formation* : Programme de formation professionnelle, para-professionnelle et administrative à la fois enrichie et équilibrée, en réponse aux besoins de services de prévention, de maintien et de traitement.

Formes d'aide : Aide financière
Information
Recherche et analyse

Pour de plus amples renseignements :

Programme national de lutte contre l'abus de l'alcool et des drogues chez les autochtones
Santé et Bien-être social Canada
Immeuble Jeanne-Mance
Ottawa (Ontario)
K1A 0L3
(613) 957-3388

LES NOUVEAUX CANADIENS ET LE MULTICULTURALISME

Le gouvernement fédéral administre directement et indirectement de nombreux programmes et services propres à favoriser l'adaptation des immigrants et des réfugiés à la vie canadienne. Les cours de préparation à la citoyenneté et de formation linguistique en français et en anglais qui sont dispensés par les gouvernements des provinces et des territoires, par exemple, sont financés en totalité ou en partie par le gouvernement fédéral. En outre, plusieurs ministères fédéraux ont désigné les nouveaux Canadiens et Canadiennes en général, et les femmes immigrantes et membres des minorités visibles en particulier, comme bénéficiaires prioritaires de certains programmes et services spéciaux. Dans ses interventions à l'intention des nouveaux Canadiens et Canadiennes, le gouvernement cherche toujours, lorsque la chose est possible, à tenir compte des besoins des femmes immigrantes et membres de minorités visibles.

Ce chapitre contient la description des services de soutien expressément conçus pour les femmes qui refont leur vie dans un nouveau pays. Il y est aussi question des efforts que fait le gouvernement fédéral pour promouvoir la connaissance du précieux patrimoine multiculturel de notre pays. Il est conseillé aux lecteurs et lectrices de consulter les autres chapitres de ce répertoire pour en apprendre davantage sur les divers programmes qui pourraient les intéresser.

Nom du programme/service : Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants

Organisme parrain : Emploi et Immigration Canada (EIC)

Description du programme/service :

Le Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants aide les nouveaux Canadiens et Canadiennes à s'adapter à la société canadienne en achetant, d'organisations spécialisées dans les services aux immigrants, des services essentiels dont la plupart des immigrants ont besoin au cours de leur première année au Canada, ou en les acheminant vers ces services.

Les services admissibles doivent être reliés aux besoins des immigrants au cours de leur première année au Canada et être différents des services offerts par d'autres organismes gouvernementaux ou privés. Ces services comprennent :

- l'accueil aux points d'entrée ou à la destination finale au Canada;
- les renseignements et l'orientation;
- la présentation aux personnes ressources dans la collectivité;
- l'interprétation/traduction;
- le counselling; et
- l'aide en vue de préparer les nouveaux arrivants à se chercher activement un emploi.

Admissibilité :

Les résidents permanents du Canada, les personnes qui ont eu le droit de demeurer au Canada et auxquelles Emploi et Immigration Canada a l'intention d'accorder le droit d'établissement et les étrangers non-immigrants travaillant comme domestiques au Canada qui peuvent par la suite présenter sur place une demande de résidence permanente en vertu des dispositions du Programme des travailleurs et travailleuses domestiques étrangers.

Formes d'aide :

Accueil
Information
Interprétation
Orientation

Modalités de demande :

Communiquer avec le bureau régional d'Emploi et Immigration Canada le plus près. (Pour une liste des bureaux régionaux d'Emploi et Immigration, voir les pages 34-35.)

Pour de plus amples renseignements :

Direction de l'établissement
Emploi et Immigration Canada
140, Place du Portage
Phase II, 5e étage
Hull (Québec)
K1A 0J9
(819) 994-4182

Nom du programme/service : Programme de cours de langue (PCL)

Organisme parrain : Emploi et Immigration Canada (EIC)

Description du programme/service :

Le Programme de cours de langue offre une formation linguistique aux immigrants récemment arrivés, dont la plupart sont des femmes qui demeurent à la maison avec des responsabilités familiales, pour les aider à s'intégrer à la société canadienne. Le programme achète des cours offerts par des organismes communautaires au service des immigrants, selon une formule de 15 à 30 heures de cours par semaine pour une période de 10 à 20 semaines. Les particularités du programme comprennent la disponibilité de services de garderie sur place ainsi que le transport des étudiants.

Admissibilité :

Les immigrants récemment arrivés qui ne se destinent pas immédiatement au marché du travail.

Forme d'aide : Cours de langue

Modalités de demande :

Communiquer avec le bureau régional d'Emploi et Immigration Canada le plus près. (Voir la liste des bureaux régionaux aux pages 34-35.)

Pour de plus amples renseignements :

Direction de l'établissement
Emploi et Immigration Canada
140, Place du Portage
Phase II, 5e étage
Hull (Québec)
K1A 0J9
(819) 994-4182

Catégorie : Multiculturalisme

Nom du programme/service : Programmes de multiculturalisme

Organisme parrain : Secrétariat d'État du Canada

Description du programme/service :

Les Programmes de multiculturalisme du Secrétariat d'État appuient des activités conçues pour aider les Canadiens et Canadiennes à préserver, à valoriser ou à partager leur patrimoine culturel et linguistique; à promouvoir la participation pleine et équitable des personnes et des communautés des minorités raciales et ethnoculturelles du Canada à la vie canadienne; et, à promouvoir chez les Canadiens et Canadiennes et au sein des institutions canadiennes l'appréciation, l'acceptation et la mise en oeuvre des principes liés à l'égalité raciale et au multiculturalisme.

Seuls des projets précis sont habituellement financés; cependant, une certaine aide peut également être fournie pour des activités opérationnelles. L'aide aux organisations d'immigrantes et de femmes appartenant à des minorités visibles s'inscrit dans les priorités des programmes.

Admissibilité :

L'admissibilité varie en fonction des différents programmes; cependant, dans tous les cas, les organismes bénévoles sans but lucratif, ainsi que toute personne qui répond aux critères, peuvent soumettre une demande d'aide.

Forme d'aide : Financière

Modalités de demande :

Communiquer avec le bureau régional du Secrétariat d'État le plus près. (Pour une liste des bureaux régionaux du Secrétariat d'État, voir les pages 115-117.)

Pour de plus amples renseignements :

Division du multiculturalisme
Secrétariat d'État du Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0M5
(819) 994-2020

LA FEMME DANS LA COLLECTIVITÉ

Depuis longtemps, le travail bénévole de millions de femmes canadiennes constitue l'assise même des organisations volontaires, des groupes qui dispensent des services sociaux et de santé, des associations de loisirs et des organismes de développement communautaire. Individuellement et collectivement, les femmes ont aussi assumé un important rôle de chefs de file aux niveaux local, régional et national, en conseillant les gouvernements sur leurs politiques et programmes dans toute une gamme de dossiers.

Ce chapitre contient la description des programmes créés par plusieurs ministères fédéraux pour fournir un appui — financier ou technique — au travail bénévole des femmes.

On trouvera également ici des renseignements sur les interventions du gouvernement fédéral pour les femmes du tiers monde. La politique du Canada en matière de développement international comporte au départ un engagement en faveur de l'égalité des femmes dans le monde. Elle reconnaît que la femme fait partie intégrante du processus de développement et vise à faire en sorte que l'aide, sous toutes ses formes, contribue sensiblement à la réalisation du potentiel entier des femmes du tiers monde, en tant qu'agentes et que bénéficiaires du développement.

Nom du programme/service : Programme de promotion de la femme

Organisme parrain : Secrétariat d'État du Canada

Description du programme/service :

Le gouvernement, par l'entremise du Programme de promotion de la femme du Secrétariat d'État, verse une aide financière aux groupes de femmes et à d'autres organisations bénévoles pour améliorer la situation économique, sociale et juridique des femmes. Les objectifs du Programme sont de sensibiliser davantage le public aux questions relatives à l'égalité des sexes, promouvoir le développement organisationnel des groupes de femmes et encourager les institutions à intégrer la notion de l'égalité des sexes dans leurs structures décisionelles, leurs politiques et leurs programmes. Les subventions de fonctionnement et le financement par projet sont accordés pour des activités liées aux objectifs du programme dans les secteurs de l'égalité économique, de la justice sociale, de l'accès et de la participation. Un budget de 13,2 millions de dollars en 1989-1990 permet au Programme de promotion de la femme de venir en aide à plus de 750 organisations.

Admissibilité :

Le financement par projet est consenti à des organisations bénévoles qui comptent entreprendre des activités liées aux secteurs de financement du programme.

Le financement de fonctionnement est consenti à des organisations bénévoles de femmes pour les aider à maintenir leur infrastructure, en fonction d'un programme clairement défini d'activités liées aux objectifs et aux secteurs de financement du Programme de promotion de la femme.

Formes d'aide : Financière
Technique

Modalités de demande :

S'adresser aux bureaux régionaux du Secrétariat d'État à travers le Canada. (Pour une liste des bureaux régionaux, voir les pages 115-117.) Si le projet a une portée nationale, communiquer avec le bureau national.

Pour de plus amples renseignements :

Programme de promotion de la femme
Secrétariat d'État du Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0M5
(819) 994-3202

Nom du programme/service : Programme de soutien aux organismes volontaires

Organisme parrain : Secrétariat d'État du Canada

Description du programme/service :

Le Programme de soutien aux organismes volontaires exécute un éventail d'activités visant à promouvoir le bénévolat et à accroître l'indépendance de ce secteur. Les subventions sont généralement consacrées aux projets qui profitent à l'ensemble du secteur du bénévolat.

La longue liste de publications gratuites du programme comprend deux guides concernant l'organisation de campagnes de souscription, l'un ayant trait à la planification de manifestations spéciales, et l'autre aux campagnes de souscription sous forme de publicité postale, ainsi qu'un répertoire des programmes d'aide qu'offre le gouvernement fédéral aux organismes bénévoles.

Admissibilité :

Organismes bénévoles et institutions non gouvernementales

Formes d'aide : Aide financière
Information

Pour de plus amples renseignements :

Programme de soutien aux organismes volontaires
Secrétariat d'État du Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0M5
(819) 994-2255

Catégorie : Soutien aux organismes bénévoles

Nom du programme/service : Programme de subventions et de contributions

Organisme parrain : Consommation et Corporations Canada (CCC)

Description du programme/service :

Quatre types de financement sont disponibles dans le cadre du Programme de subventions et de contributions.

Les Subventions de soutien organisationnel et les Subventions de soutien aux représentations s'adressent uniquement aux organisations nationales. Les Subventions de soutien organisationnel visent à assurer l'existence d'une organisation d'envergure nationale composée d'un vaste réseau d'organisations bénévoles qui défendent les intérêts de leurs membres en tant que consommateurs. Les Subventions de soutien aux représentations font en sorte qu'il y ait des représentations compétentes et professionnelles de l'intérêt des consommateurs au niveau fédéral et que ces représentations professionnelles se fassent au profit des consommateurs à travers le pays.

Les Subventions de développement aident les organisations à acquérir des compétences techniques et à établir des liens de travail avec d'autres organisations oeuvrant dans l'intérêt de leurs membres en tant que consommateurs. Les Contributions de soutien aux projets aident les organisations oeuvrant dans l'intérêt de leurs membres en tant que consommateurs à réagir aux problèmes de consommation émanant du marché qui sont d'importance pour la majorité des consommateurs canadiens. Les propositions de projets régionaux sont aussi admissibles au financement si elles peuvent servir de projets modèles applicables à d'autres régions du Canada. Les projets financés ont une durée définie n'excédant pas un an, visent un problème de consommation spécifique, proposent des objectifs réalistes susceptibles de le solutionner et impliquent, dans la mesure du possible, les principaux intervenants du marché.

Les Subventions de développement et les Contributions de soutien aux projets sont disponibles pour toutes les organisations. Toutefois, les demandes provenant des associations nationales et des fédérations régionales seront considérées avant celles des organisations affiliées.

Admissibilité :

Organismes de consommateurs et organismes bénévoles sans but lucratif aux niveaux local, régional et national.

Forme d'aide : Financière

Modalités de demande :

Communiquer avec le bureau régional de Consommation et Corporations Canada. (Pour une liste des bureaux régionaux de Consommation et Corporations Canada, voir les pages 169-170.)

Pour de plus amples renseignements :

Division du secteur bénévole
Services aux consommateurs
Consommation et Corporations Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0C9
(819) 997-4440

Bureaux régionaux de Consommation et Corporations Canada

Consommation et Corporations Canada
Bureau régional du Pacifique
800, rue Burrard, pièce 1400
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6Z 2H8
(604) 666-5019

Consommation et Corporations Canada
Bureau régional des Prairies
260, avenue St. Mary, pièce 201
Winnipeg (Manitoba)
(204) 983-2826

Consommation et Corporations Canada
Bureau régional de l'Ontario
Federal Building, 6e étage
4900, rue Yonge, pièce 700
Willowdale (Ontario)
M2N 6B8
(416) 224-3054

Consommation et Corporations Canada
Bureau régional du Québec
Complexe Guy-Favreau
Tour est, pièce 502
200, boul. René-Lévesque ouest
Montréal (Québec)
H2Z 1X4
(514) 283-3905

Consommation et Corporations Canada
Bureau régional de l'Atlantique
1489, rue Hollis, pièce 1500
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 3M5
(902) 426-8358

Nom du programme/service : Trousse d'atelier sur les Stratégies prospectives d'action de Nairobi

Organisme parrain : Condition féminine Canada

Description du programme/service :

Cette trousse est conçue pour sensibiliser les femmes du Canada aux Stratégies prospectives d'action pour la promotion de la femme, adoptées lors de la conférence mondiale des Nations Unies tenue à Nairobi, au Kenya, en 1985. Cette trousse aidera les femmes à mieux définir les changements qui s'imposent pour améliorer la condition féminine au Canada.

La trousse est conçue pour :

- informer les groupes au sujet de l'importance des objectifs des Stratégies;
- permettre aux divers groupes d'enchâsser les Stratégies dans leur propre ordre de priorité; et
- aider les groupes à donner une orientation claire aux mesures qu'ils prévoient prendre.

Outre un guide par étapes destiné aux animatrices, la trousse renferme une présentation audio-visuelle de douze minutes sur la conférence de Nairobi (offerte sous forme de diaporama ou de vidéo), un exemplaire des Stratégies, un ensemble de documents d'information établissant un lien entre les Stratégies, la conjoncture au Canada et la manière dont le Canada met en oeuvre les Stratégies sur le plan international. La trousse contient également de l'information à l'intention des participantes, une liste de ressources ainsi qu'un exemplaire de la Convention des Nations Unies concernant l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes.

Forme d'aide : Information

Modalités de demande :

Communiquer avec le bureau régional du Secrétariat d'État le plus près. (Pour une liste des bureaux régionaux du Secrétariat d'État, voir les pages 115-117.)

Pour de plus amples renseignements :

Direction des communications
Condition féminine Canada
151, rue Sparks
Ottawa (Ontario)
K1A 1C3
(613) 995-3901

Nom du programme/service : Section Femmes et développement

Organisme parrain : Centre de recherches pour le développement international (CRDI)

Description du programme/service :

Dans le cadre de son rôle consultatif, la section Femmes et développement fournit des conseils à d'autres responsables de programmes du CRDI sur des projets qui pourraient avoir une incidence particulière sur les femmes ou encore mettre l'accent sur leur situation. Le personnel de la section commente les propositions ou les projets de recherche, identifie les chercheurs possédant l'expérience et l'intérêt nécessaires à l'étude de questions liées aux femmes dans le développement, participe à la surveillance de projets et travaille à mettre en lumière l'importance éventuelle des deux sexes dans les activités de développement.

La section finance également, en totalité ou en partie, des projets de recherches sur les femmes dans l'industrie, les femmes dans le secteur de l'information, les femmes et la production agricole et la participation sociale des femmes.

Admissibilité :

Les subventions du CRDI sont données aux institutions plutôt que directement aux particuliers.

Les chercheurs des pays en voie de développement attachés à des établissements d'enseignement, des ministères gouvernementaux, des organismes non gouvernementaux ou des organismes de recherches privés sont admissibles. Une aide limitée est également offerte pour des projets coopératifs auxquels participent des établissements canadiens et étrangers.

Formes d'aide :

Aide financière
Information
Recherche et analyse

Pour de plus amples renseignements :

Section Femmes et développement
Centre de recherches pour le développement international
C.P. 8500
Ottawa (Ontario)
K1G 3H9
(613) 236-6163

INDEX DES PROGRAMMES

Accès : répertoire des programmes et services fédéraux en matière de travail 23

Accession à la propriété et au logement locatif pour les ruraux et les autochtones (Programme d') 153

Adaptation pour les travailleurs âgés (Programme d') 31

Agricultrices (Bureau des) 67

Allocations aux anciens combattants 92

Allocations de guerre pour les civils 92

Alphabétisation (Secrétariat national de l') 79

Autonomie des aîné(e)s (Programme d'aide à l') 112

Banque fédérale de développement 56

Bourses Canada 72

Bourse canadienne Bora Laskin pour la recherche sur les droits de la personne 77

Bourse Thérèse F.-Casgrain 77

Bourses et subventions de recherche (Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie du Canada) 78

Bourses pour les artistes 135

Bureau de la main-d'oeuvre féminine (Travail Canada) 26

Caisse d'aide pour des projets spéciaux en matière de garde d'enfants 97

Centre de documentation d'équité en matière d'emploi 39

Commission canadienne des droits de la personne 127

Conditions de travail 24

Condition féminine Canada 11

Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme 13

Conseil national du bien-être social 88

Conseillère principale — Situation de la femme 18

Contrats fédéraux (Programme de) 33

Coopératives d'habitation (Programme fédéral des) 101

Cours de langue (Programme de) 161

Développement de l'emploi — planification de l'emploi 41

Développement des marchés d'exportation 65
Développement économique des autochtones (Programme de) 148
Développement social et culturel des autochtones (Programme de) 151
Droits de la personne (Programme des) 130
Effectif des bandes et des droits (Direction de l') 147
Enfants des morts de la guerre (*Loi sur l'aide aux*) 73
Équité en matière d'emploi (Programme législé d') 33
Équité salariale (Programme sur l') 36
Essais : emploi des femmes — Postes liés au combat 54
Établissement et adaptation des immigrants (Programme d') 159
Études canadiennes (Programmes d') 80
Expansion des exportations (Société pour l') 61
Explorations 135
Extension (Programme) 48
Femmes en marche — Condition physique Canada 124
Femmes et le développement (Les) 173
Fonds de contributions discrétionnaires 132
Fonds des droits de personne 131
Foresterie (Information sur les programmes de formation en) 84
Guide des programmes et services fédéraux pour les aîné(e)s 108
Innovation (Aide à l') — planification de l'emploi 45
Intégration professionnelle — planification de l'emploi 43
Logement pour les autochtones en milieu urbain (Programme de) 154
Logement public (Programmes de) 99
Logement sans but lucratif 103
Logement sans but lucratif dans les réserves (Programme de) 152
Lutte contre l'abus de l'alcool et des drogues chez les autochtones (Programme de) 156
Multiculturalisme (Programme de) 162
Nouveaux Horizons 109
Nutrition — Santé communautaire (Programme de) 155

Obsèques et inhumation 96
Option (Programme) 50
Organismes artistiques (Aide aux) 135
Organismes volontaires (Programme de soutien aux) 167
Participation des personnes handicapées (Programme de) 114
Pensions (*Loi sur les*) 90
Personnes handicapées restant à la maison (Programme pour les) 120
Plaintes et demandes de renseignements émanant du public 142
Prestations d'adaptation pour les travailleurs (Programme de) 29
Prêts aux étudiants (Programme canadien de) 71
Prêts aux petites entreprises (*Loi sur les*) 58
Prévention de la violence familiale (Division de la) 98
Production et mise en marché (Programme national) 138
Programme fédéral des femmes 141
Programme pour les femmes — Sports Canada 123
Programmes pour les femmes (Commission de la Fonction publique) 38
Promotion de la femme (Programme de) 165
Recrutement (Équipe nationale de) 55
Regards de femmes 137
Remise en état des logements (Programme d'aide à la) 106
Remise en état des logements pour les personnes handicapées (Programme d'aide à la) 118
Réparations d'urgence (Programme de) 107
Répercussions de la technologie (Programme sur les) 28
Réseau mondial d'information sur les exportations 64
Restauration Canada-Québec (Programme d'aide à la) 106
Sciences et Culture Canada 82
Services et promotion de la santé (Direction générale) 121
Service social (Programmes de) 87
Soins de santé (Programme de) 94
Studio D 137

Statistique Canada 15
Subventions et contributions (Programme de) 168
Subventions nationales au bien-être social 89
Subventions stratégiques : programmes thématiques 76
Supplément au logement (Programme de) 105
Transport des personnes handicapées (Programme de) 119
Trousse d'atelier sur les Stratégies prospectives d'action de Nairobi 171